

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

Mémoire présenté

par

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

I. INTRODUCTION

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE AU COURS DE LA DÉCENNIE 90

A. Évolution Macro-Économique

B. Évolution Sectorielle

III. FACTEURS DÉTERMINANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DURANT LA DÉCENNIE 90

A. Facteurs de Nature Interne

B. Facteurs de Nature Externe

IV. PROGRAMME D'ACTION POUR LA PÉRIODE: 2001-2010

A. Objectifs, Stratégies, Activités et Mesures

B. Plan de Mise en Œuvre

C. Estimation des Coûts

D. Hypothèse pour atteindre les objectifs fixés

V. ANNEXES

1. BALANCE DE PAIEMENTS

2. ESTIMATION DES NECESSITES DE FINANCEMENT POUR 2001-2010



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

TROISIÈME CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS
AVANCÉS

PROGRAMME D'ACTION DE LA GUINÉE-BISSAU

Bissau, Décembre 2000

I. INTRODUCTION

Pays de 36.125km² et située sur la côte occidentale de l'Afrique, la Guinée-Bissau a accédé à l'indépendance le 24 Septembre 1974 suite à une guerre de libération qui a duré onze (11) ans. Cette indépendance a été reconnue par la métropole en 1974. Les projections basées sur les données du recensement général effectué en 1991 établissent la population actuelle à 1.200.000 habitants avec un taux de croissance annuel estimé à 2.2%. De 1974 à 1991, le pays avait évolué sous un régime de parti unique. Les premières élections pluralistes avaient eu lieu en 1994, après une période de transition de trois (3) ans. En juin 1998, un conflit politico-militaire de onze (11) mois avait éclaté. Cette guerre avait été suivie d'une période de transition d'un an après laquelle des élections pluralistes avaient été organisées en Novembre 1999 et Janvier 2000. Les institutions issues de ces élections ont pour but, d'une part, de consolider la normalisation de la vie institutionnelle, politique et socio-économique et d'autre part, de mener à terme la réconciliation nationale basée sur la culture de la paix.

Avec un produit intérieur brut par habitant de 230 US\$ (1992-97), inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (US\$ 510) et un taux annuel de croissance démographique de l'ordre de 2.2%, la Guinée-Bissau est considérée comme un des pays les plus pauvres du monde. Le rapport des Nations Unies sur le développement humain de 2000, publié par la Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), classe la Guinée-Bissau à la 169 ième place avec un indice de développement humain très inférieur à la moyenne africaine qui est de 0.343.

Le Programme d'Action des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 90, adopté lors de la deuxième conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Paris en 1990, avait défini les objectifs qui devaient orienter les actions des PMA, dont de la Guinée-Bissau, pays membre de cette organisation:

premièrement, l'objectif principal de la politique macro-économique devait s'orienter vers la création de conditions propices à la mise en place d'une base pour un développement économique durable, basé sur l'élimination des facteurs de blocage existants dans ces pays afin d'accélérer les transformations nécessaires à la réduction du niveau de pauvreté. Deuxièmement, la promotion des ressources humaines devait se faire sur une base participative et s'orienter vers la promotion de la justice sociale et le respect des droits de l'homme. troisièmement, une gestion plus efficace de l'environnement devait être adoptée pour inverser sa dégradation et viser une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. Cette politique devait passer par la mise en oeuvre d'actions capables de faire face aux calamités naturelles. Quatrièmement, le développement rural devait être orienté vers des actions intégrées visant notamment l'augmentation de la productivité, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'augmentation des rendements du monde rural à travers des activités extra rurales et l'amélioration de la qualité des services ruraux. Finalement, il était prévu à la phase finale de la mise en application du programme d'action, que les PMA atteignent une plus grande diversification du secteur productif à travers une participation plus active du secteur privé et des entreprises

publiques efficaces, à un haut niveau de coopération régionale, au renforcement de l'accès des produits locaux aux marchés internationaux et à la coordination au niveau international d'actions destinées à appuyer les produits de ces pays.

Conjointement au Programme d'Action des PMA pour 1991-2000, les successifs programmes des gouvernements des années 90 prévoyaient une amélioration de la situation économique, sociale du pays et de meilleures conditions de vie des populations.

L'objectif de ce présent document, qui sera présenté à la troisième conférence des PMA, est d'analyser comment les objectifs fixés, soit au niveau du programme d'action des PMA pour la décennie 90, soit au niveau des différents programmes des gouvernements mis en oeuvre durant la décennie 90, avaient été atteints par la Guinée-Bissau. Cette analyse devra servir de base à l'élaboration du plan d'action pour la période 2001-2010.

En harmonie avec les objectifs fixés, le présente document (Plan d'Action), qui est la synthèse des différents documents/programmes nationaux, élaborés ou en cours d'élaboration ou d'exécution par le gouvernement et en collaboration avec les partenaires de développement, notamment du programme du gouvernement pour les prochaines quatre (4) années, du document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DENARP), du programme de démobilisation et réinsertion des anciens combattants (PDRI), du programme de bonne gouvernance et des programmes sectoriels, est divisé en deux parties fondamentales. La première partie, qui comprend les chapitres II et III, inclut le bilan des résultats atteints par la Guinée-Bissau au cours des années 90 en ce qui concerne les objectifs fixés soit au niveau du Programme d'action des PMA, soit au niveau des différents programmes que le gouvernement avait mis en application durant cette période, ainsi que l'analyse des principaux facteurs et contraintes qui avaient déterminé ces résultats. Dans la seconde partie, composée des chapitres III et IV, figurent les lignes générales du Plan National d'Action de la Guinée-Bissau pour la période 1991-2000.

L'élaboration de ce présent document a bénéficié d'une ample participation des institutions, du secteur privé et de la société civile, tous représentés au sein du Comité National Préparatoire institué par le Gouvernement pour la préparation de la conférence.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE PENDANT LA DÉCENNIE 90

A. Évolution Macro-Économique

Le Programme d'Action des Pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 90, adopté lors de la deuxième (2eme) Conférence des Nations Unies sur les PMA et réalisée à Paris en 1990, avait défini les objectifs macro-économiques qui devaient orienter les actions des Gouvernements des PMA durant cette période, à savoir:

- (i) Créer les conditions pour un développement économique durable, notamment en édifiant les bases qui permettent de dépasser les contraintes existantes dans ces pays et de ce fait contribuer à leur propre transformation et à la réduction du niveau de pauvreté;
- (ii) Atteindre une plus grande diversification du secteur productif grâce à l'initiative privée et aux entreprises publiques efficaces, à un haut niveau de coopération régionale, à un renforcement de l'accès aux marchés extérieurs et aux actions coordonnées au niveau international d'appui aux produits de ces pays.

Les programmes successifs des gouvernements en place pendant la décennie 90 prévoyaient, de manière générale, une amélioration de la situation économique et sociale du pays et de meilleures conditions de vie des populations. De manière spécifique, le programme du gouvernement issu des premières élections pluralistes de 1994, s'était fixé les objectifs macro-économiques suivants:

- (i) maintenir pour les prochaines quatre années (1994-1997), le taux réel moyen annuel de croissance économique à 3.5%, permettant ainsi une croissance moyenne annuelle de près de 1% du rendement per capita;
- (ii) Réduire, jusqu'en 1997, le taux moyen de l'inflation à 8%;
- (iii) maintenir, jusqu'en 1997, le solde de la balance des transactions courantes dans la limite d'une moyenne annuelle de 20% du PIB.

Appréciée à travers le comportement du PIB, l'évolution globale de l'économie avait beaucoup oscillé durant la période 1990-1999. Cette évolution s'était soldée par un maximum de 7.5% en 1999 et un minimum de -28.3% en 1998.

Après une croissance satisfaisante pendant les années 1990 et 1991, le PIB réel avait enregistré entre 1992 et 1993 un taux de croissance inférieur à celui de la population. Entre 1994-1997, grâce à une série de réformes, le PIB réel avait enregistré des taux de croissance supérieurs à celui de la population, dépassant ainsi l'objectif de 3% fixé par le Gouvernement pour atteindre en 1997 un maximum de 6.3%.

Cette tendance s'était inversée en 1998, suite au conflit politico-militaire qui avait provoqué une réduction du taux moyen de croissance du PIB à 0,6% entre 1990-1999. Ce taux est inférieur à celui de la croissance démographique, estimé à 2.1%. La chute du taux de croissance du PIB avait eu pour conséquences immédiates la diminution des revenus réels per capita. Ainsi, pour la même période, le taux de croissance du PIB per capita se situait à 0.5%.

Pour simplifier l'analyse du comportement l'économie de la Guinée-Bissau tout au long de la décennie 90 et éviter de répercuter l'impact négatif que 1998 avait eu sur les

données globales, la période 1990-2000 a été divisée en deux sous périodes à savoir: Période 1990-1997 et période 1998-2000.

Période 1990-1997: Durant la période 1990-1997, le PIB avait enregistré un taux annuel moyen de croissance de 3.9% par an. Entre 1994-1997, la performance de l'économie avait été plus satisfaisante. Les réformes mises en oeuvre durant cette période avaient contribué à la réduction des grands déséquilibres macro-économiques. Comme résultat de l'application de ces réformes, le pays avait enregistré des taux de croissance moyens annuels de 4.5%. La production interne, principalement au niveau du secteur agricole avait connu des niveaux plus élevés. Elle avait atteint un taux de croissance supérieur à 5% par an. En 1997, ce taux avait atteint un maximum de 8.6%. Les exportations avaient augmenté de manière substantielle et cela grâce à des cours favorables aux produits agricoles telles que les noix de cajou, qui d'ailleurs constituent la principale source des recettes d'exportation. Le taux annuel moyen de l'inflation avait chuté grâce à la réduction de la consommation publique et à l'adoption du franc CFA, le taux de change s'était stabilisé. Il était passé de 56.6% en 1996 à 49.1% en 1997. Le secteur privé était devenu plus dynamique et avait commencé à jouer un rôle plus important dans l'économie nationale. Pour améliorer les faibles indicateurs sociaux, des programmes de développement à court terme avaient été initiés principalement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces programmes visaient avant tout l'augmentation de la prestation de soins de santé et d'éducation de base.

Période 1998-1999: Malgré les bons résultats financiers et économiques atteints grâce à la mise en oeuvre des réformes durant la période 1990-1997, les bénéfices de la performance de l'économie n'avaient pas été partagés de façon équitable. D'importants segments de la population avaient continué à être exclus de la distribution des produits de la croissance. La mauvaise distribution des fruits de la croissance avait accéléré la dégradation des indicateurs sociaux.

Entre Juin 1998 et Mai 1999, le pays avait été le théâtre d'un conflit politico-militaire avec des effets assez dévastateurs pour l'économie. Ces effets avaient conduit à l'interruption des réformes structurelles qui se trouvaient dans une phase d'exécution assez avancée, à la paralysie des activités productives, à la perte du capital privé, causée par des réquisitions, pillages, destruction de propriétés et perte d'opportunités de commerce ainsi que par la fuite de capitaux. Les préjudices causés au secteur privé sont estimés à US\$ 90 millions.

La guerre, qui avait ravagé le pays de Juin 1998 à Mai 1999, avait contribué à anéantir une bonne partie des progrès économiques réalisés et à détériorer encore plus la situation déjà précaire dans les secteurs sociaux.

En effet, à la veille du conflit, les indicateurs macro-économiques présentaient des signaux largement positifs. Ainsi, le taux de croissance du Produit Interieur Brut (PIB) se situait à 5.4% en 1997 et les tendances observées au premier trimestre de 1998 confirmaient les prévisions d'un taux de croissance de 5.1%. L'inflation était également sous contrôle. Le taux d'inflation, mesuré sur la base de l'indice des prix au

consommateur (IPC), était de 16,8% en fin de 1997 contre 65,6% un an plus tôt et cela avec une forte tendance à la baisse confirmée au cours du premier trimestre de 1998. Les finances publiques s'étaient nettement améliorées grâce aux efforts conjoints en matière de recouvrement des recettes et de la rationalisation des dépenses publiques. Ces mesures avaient permis d'obtenir de meilleurs résultats dans l'application des normes de convergence budgétaire établies par l'UMOA/UEMOA dans le cadre de la supervision multilatérale. La reconnaissance de cette performance avait rendu possible l'examen préliminaire de l'éligibilité de la Guinée-Bissau à l'initiative (HIPC), pays pauvres très endettés.

Suite au conflit politico-militaire de Juin 1998, l'économie s'était désarticulée et avait subi une grande contraction de l'ordre de 28% du PIB réel en 1998; la production agricole avait baissé de près de 20%; la commercialisation des noix de cajou avait été notablement affectée et les exportations de marchandises avaient baissé pour passer de près de US\$ 49 millions en 1997 à près de US\$ 27 millions en 1998; les secteurs industriel et commercial, naguère en pleine expansion, avaient vu leurs activités paralysées, paralysie qui avait baissé leurs taux de croissance à respectivement -35% et -50%. Le ralentissement des activités économiques et des transactions internationales avait aussi eu des repercussions négatives au niveau des finances publiques. Ainsi, les recettes tributaires et non tributaires, moins dons, avaient chuté de près de 10% du PIB, passant de 15,3% en 1997 à 5,4% du PIB en 1998. La diminution des recettes budgétaires était due essentiellement à la réduction du nombre de licences octroyées aux navires de pêche et des impôts sur le commerce international.

Malgré les contraintes de 1999, notamment le non décaissement par la communauté internationale des fonds promis au pays à la Table Ronde tenue à Geneve, les autorités avaient initié un Programme d'Urgence destiné à corriger les effets de la guerre. Ce Programme, basé essentiellement sur les ressources internes, avait permis une reprise graduelle des activités économiques et sociales du pays. D'un côté, comme résultat de l'exécution de ce Programme, les principaux secteurs productifs, notamment les secteurs agricole et des services avaient enregistré une bonne performance qui s'était traduite de manière globale par une croissance du PIB réel de 7,5%. De l'autre, compte tenu de l'amélioration de l'offre au niveau interne, l'inflation avait notablement diminué. Il était estimé que le taux d'inflation annuel se situait à -2,1%. Le déficit du compte courant, moins dons, était de l'ordre de 23% du PIB, contre une prévision de 33% du PIB. Cette performance était le fruit de l'augmentation des exportations et de la diminution des importations causées par un retard dans l'exécution du Programme des investissements publics.

En gros, durant la décennie 90, le pays n'avait pas pu créer les conditions favorables à un développement économique soutenu et à la réduction du niveau de pauvreté. Le conflit politico-militaire de Juin 1998 avait contribué à une augmentation substantielle du niveau de pauvreté dans le pays.

B. Évolution Sectorielle

Agriculture et Sécurité Alimentaire

L'agriculture est la base de l'économie de la Guinée-Bissau. Elle contribue pour 50% dans la formation du PIB, occupe 80% de la population active du pays et avait contribué pour 95.2% dans les exportations totales du pays en 1999. La superficie cultivable couvre une aire de 1, 100, 000 hectares, qui représentent un tiers (1/3) de l'étendue totale du pays. La superficie mise en valeur est d'à peine de 400,000 hectares, desquels 220,000 ha sont occupés par des cultures annuelles que sont le riz, les arachides, les ignames, le mil, le sorgho, la patate douce, etc et 180,000 ha par des cultures de rente (noix de cajou, palmiers, manguiers, citrons, oranges, etc).

La structure de la production est divisée en deux types: le type traditionnel (exploitations familiales) et exploitations modernes. L'agriculture traditionnelle (exploitations familiales) absorbe 80% de la population active du monde rural et fournit plus de 95% de la production agricole totale. Ce système est essentiellement de subsistance et est caractérisée par des niveaux de productivité très bas. Les exploitations modernes, propriétés d'entrepreneurs et connues sous le nom de "ponteiros" occupent d'importantes superficies mises en valeur avec des moyens financiers et techniques modernes. Elles s'adonnent fondamentalement à des cultures de rent.

La production et le régime alimentaires sont fortement dominés par le riz qui représente plus de 70% de la production céréalière brute. La consommation moyenne par habitant est de l'ordre de 120 kgs par habitant et par an. Cette consommation est l'une des plus élevées du monde. La noix de cajou continue à être le principal produit d'exportation tant en terme de la superficie occupée qu'en terme de la valeur des exportations.

Bien que considéré comme secteur prioritaire dans les politiques et stratégies de développement du pays et dans différents programmes de gouvernement, le secteur agricole n'avait jamais, durant toute la décennie 90, bénéficié d'allocations budgétaires qui reflètent cette priorité. Par exemple, durant la période 1997-1999, les ressources financières affectées à ce secteur n'avaient jamais dépassé en moyenne 0.86% du PIB.

Malgré le faible appui au secteur, la valeur de la production agricole à prix constants de 1986 durant la période 1990-1999, avait enregistré une croissance soutenue, passant de 42.9 milliards de FCFA en 1990 à 54.2 milliards de FCFA en 1999, soit une augmentation de plus de 26%. La performance du secteur était due, entre autres facteurs, à l'amélioration des prix aux producteurs.

À l'exception de 1996, année au cours de laquelle, la croissance avait été négative (-1.6%), la production céréalière avait, durant la période 1994-1997, évolué positivement. Durant la même période, la production du riz paddy était passée de 131,017 tonnes en 1994 à 137,880 tonnes en 1997. Ce qui s'était traduit par un taux annuel moyen de croissance de 1.7%. Ce taux est nettement inférieur à celui de la population. La

production du riz paddy durant la même période avait été de 134,429 tonnes en moyenne par an. Elle correspondait à 68% de la production totale des céréales. Comme conséquence du conflit politico-militaire, la production céréalière avait subi une réduction de 6% en 1998, puis avait augmenté de 6% en 1999. Le déficit céréalier s'était réduit durant la même période, passant de 33 000 tonnes en 1991 à 26 000 tonnes en 1997, soit une réduction de près de 21%.

La production des tubercules, de la patate douce, des végétaux et des fruits avait augmenté respectivement de 80%, 63%, 91% et 156% entre 1994 et 1997. Le déficit alimentaire s'était réduit suite à l'augmentation continue de la production alimentaire durant la même période.

Malgré l'irrégularité et le déficit pluviométriques, l'augmentation soutenue de la production alimentaire, bien que non encore suffisante pour mettre fin à l'importation de biens alimentaires et à l'aide alimentaire particulièrement aux zones urbaines, permet d'envisager avec optimisme l'objectif d'auto-suffisance alimentaire prônée par le gouvernement.

Tableau 1. Production et taux de croissance des cultures de subsistance (1994-1997)

Production	Production (tonnes)				Taux/croissance (%)		
	1994	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Céréales	190 140	200 530	197 268	200 829	5.5	-1.6	1.8
Riz Paddy	13 117	133 266	135 553	137 880	1.7	1.7	1.7
Autres Céréales	59 123	67 264	61 715	62 949	13.8	8.2	2.0
Tubercules	34 022	35 017	43 644	61 501	2.9	24.6	40.9
Manioc	15 725	16 244	21 117	31 676	3.3	30.0	50.0
Patates douces	18 297	18 773	22 527	29 825	2.6	20.0	30.0
Végétaux	8 635	8 980	11 495	16 667	4.0	28.0	45.0
Fruits	186 524	210 100	309 555	477 653	12.64	47.3	54.3

Source: Division des Statistiques Agricoles

Les importations alimentaires, particulièrement de riz, facteur de déséquilibre entre la production interne et la consommation, comme aussi des autres facteurs liés au commerce sous-régional, étaient restés relativement importants. Elles s'étaient chiffrées en moyenne à 55 000 tonnes par an entre 1994 et 1995.

À l'exception de 1998, la production des cultures d'exportations avait également enregistré des taux de croissance positifs durant la décennie 90. Par exemple, la production des noix de cajou avait progressé de manière soutenue entre 1994 et 1997, passant de 24 792 tonnes en 1994 à 57 869 tonnes en 1997, soit une augmentation de 133%. En 1998, comme résultat du conflit, la production et exportation des noix de cajou qui était à peine de 40 000 tonnes avait reculé de 30%. En 1999, la production et exportation des noix de cajou avait de nouveau repris sa tendance à la croissance pour atteindre le volume de 61 000 de tonnes.

Tableau 2. Production et taux de croissance des produits commercialisables (exportation)/1994-1997

Produits	Production (tonnes)				Taux de croissance (%)		
	1994	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Arachides	16 325	15 509	15 819	16 136	5.0	2.0	2.0
Noix de Cajou	24 792	29 007	38 579	57 869	17.0	33.0	50.0
Noix de palmiers	1153	1785	252,2	253,3	54.8	85.9	0.4
Coton	1181	783	520	634	33.6	33.6	21.9

Source: Institut National de Statistiques et Recensement (INEC)

Bien qu'étant de grande importance pour l'économie de la Guinée-Bissau, le secteur de la pêche est, comme les autres, sous-exploité. Les prises sont évaluées entre 200 000 et 300 000 tonnes par an, qui rapportent au pays US\$ 100-130 millions. Ce volume semble être la limite maximale supportable pour le secteur.

En effet, malgré les objectifs fixés dans les programmes des différents gouvernements durant la décennie 90, le pays continue à ne pas disposer d'une flotte nationale et le secteur continue à être dominé par les flottes étrangères à travers la concession de licences de pêche. Les revenus de ces licences constituent la principale source de revenus pour l'État. Depuis 1980, malgré les énormes potentialités du secteur de la pêche, sa contribution dans la formation du PIB était marginale et cela jusqu'en 1990. À titre d'exemple, le poids relatif de ce secteur dans le PIB se situait à peine entre 3% et 4% entre 1991 et 1997.

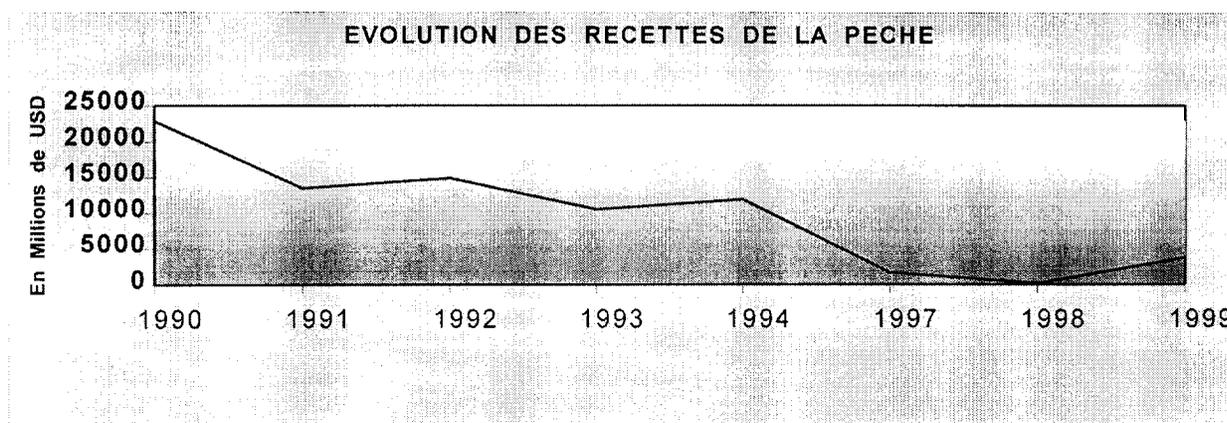
Tout au long de la dernière décennie, les recettes de la pêche avaient subi une variation négative malgré une contribution annuelle supérieure à 30% dans le budget public.

Tableau 3. Évolution des Recettes de la Pêche

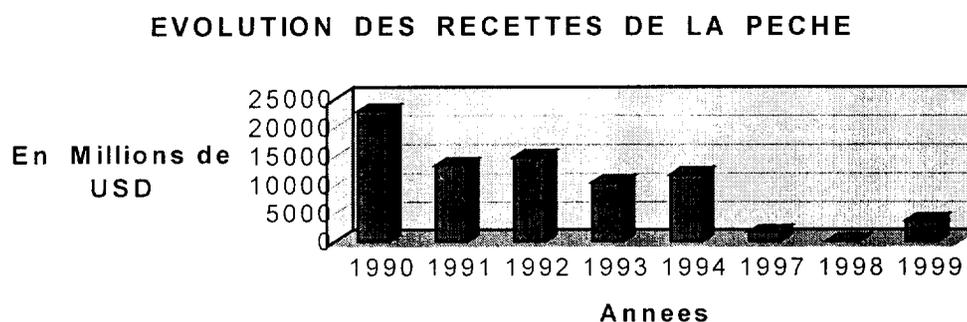
Années	Recettes (Millions de US\$)
1990	22.860.000
1991	13.490.000
1992	14.930.000
1993	10.500.000
1994	11.900.000
1995	Non disponible
1996	Non disponible
1997	1.706.376
1998	180.845
1999	3.734.550

Source: Plan National de Gestion des Ressources Halieutiques, 1996, Direction Générale de la Pêche

Graphique N° 1a



Graphique N° 1b



Les facteurs qui avaient peut être contribué à la baisse des recettes du secteur sont la suspension des activités de la flotte Russe à cause notamment de la désintégration de l'Union Soviétique et de la crise diplomatique entre la Guinée-Bissau et la République Populaire de Chine. La situation du secteur s'était aggravée encore plus lors du conflit politico-militaire du 07 Juin 1998. Il convient cependant de souligner que les innovations introduites dans la gestion du secteur de la pêche au cours de la décennie 90 pour corriger les lacunes de la période antérieure commencent à prduire des effets positifs.

Afin d'assurer une exploitation rationnelle du stock des espèces commercialisables et d'augmenter les bénéfices socio-économiques pour le pays, le gouvernement de la Guinée-Bissau a commencé depuis le milieu des années 90 à chercher les voies et moyens de bien gérer les ressources halieutiques à travers des Plans Nationaux de Gestion (PAG).

Avec le premier PAG, élaboré pour l'année 1996, le Gouvernement prétendait, entre autres, créer des conditions nécessaires pour freiner la surexploitation des ressources halieutiques de la Guinée-Bissau: inciter le secteur privé national à s'intéresser beaucoup

plus à la pêche industrielle et cela afin qu'il puisse remplacer dans le long terme les flottes étrangères qui, actuellement, opèrent dans la Zone économique Exclusive (ZEE) du pays; limiter les moyens utilisés dans l'exploitation du secteur en se basant sur le critère TAC (Capture totale admissible).

Tableau 4. Évolution de la capture (tonnes)

Secteur	Production				Taux de croissance (%)		
	1994	1995	1996	1996	1995	1996	1997
Pêche Artésanale	18 916.6	20 088.3	21 250.3	25 500.3	6.2	5.8	20.0
Pêche Industrielle	4 249.0	4 434.8	4 631.1	5 557.4	4.4	4.4	20.0
Total	23 165.6	24 523.1	25 881.4	31 057.7	5.7	5.5	20.0

Source: Institut National de Statistiques et Recensement (INEC)

Élevage

Les données statistiques disponibles montrent que le secteur de l'élevage est un des plus importants dans le tissu économique de la Guinée-Bissau, malgré un manque d'attention à son endroit de la part des différents Gouvernements des années 90. L'importance de ce secteur est plus notable en milieu rural. La majorité des familles y combinent les activités purement agricoles et d'élevage.

Selon les estimations faites dans le cadre de l'élaboration de la carte de politique du développement agricole, l'élevage avait, en 1996, contribué avec près de 17% dans la formation du PIB soit 32% du PIB du secteur agricole. Toujours selon ces données, 80 à 90% des revenus familiaux en 1996 étaient issus de la vente des produits de l'élevage.

Tableau 5. Potentiel Animal de la Guinée-Bissau en 1996

Bovins.....	410.000 Têtes
Ovins.....	240.000 Têtes
Caprins.....	225.000 Têtes
Porcins.....	67.000 Têtes
Volaille.....	477.000 Têtes

Forêt

Les études effectuées dans le secteur confirment l'importance des ressources forestières. En effet, en Guinée-Bissau, 2 millions d'hectares sont couverts par des forêts. Selon une évaluation du secteur faite en 1995, les réserves en bois étaient estimées à près de 48 millions de m³. Ces réserves permettent de couvrir la consommation interne (1,2 millions de m³) et les besoins d'exportations (50.000 tonnes de m³ par an) sans porter préjudice à la capacité de reproduction des forêts et cela sous réserve de mesures capables de freiner ou de mettre fin à la dégradation des forêts.

Les études, effectuées dans le secteur en 1992, avaient montré que la consommation moyenne annuelle en bois, y compris les exportations, était de 2,1 millions de m³. Ce volume de consommation cause non seulement la dégradation des ressources forestières mais aussi une diminution des réserves de l'ordre de 625.000 m³ par an.

Il convient de souligner que le gros du bois exploité est exporté clandestinement dans la mesure où les données officielles sur le commerce indiquent qu'à peine 5.395,4 m³ en moyenne avaient été exportés annuellement entre 1995 et 1999. Le volume des exportations autorisées de charbon de bois durant la même période totalisaient à peine 137,5 tonnes. Cela implique que l'exploitation des forêts s'effectue clandestinement et sans paiements d'impôts/taxes à l'État.

Tableau 6. Exportations Autorisées de Bois et de Charbon (1995 à 1999)

Secteur	Années					
	1995	1996	1997	1998	1999	Total annuel
Bois (m³)	8.441	5.775	5.325	2.853	4.583	5.395,4
Charbon (tonnes)	0	0	100	1,5	36	27,5

Source: Secrétariat d'État au Commerce

Jusqu'en 1990, l'exploitation des ressources forestières s'était effectuée de manière sauvage. Ainsi, la dégradation a déjà provoqué une réduction de 30% des superficies des forêts sub-humides denses de Tombali, de 57% des superficies des forêts de la savane de Bafata, Oio et de Gabu et de 19% des forêts de mangrove.

L'exploitation des ressources forestières pour les besoins internes et d'exportation ne constituent pas les principaux facteurs de la dégradation des forêts de la Guinée-Bissau. Les principaux facteurs sont liés notamment à l'agriculture itinérante et aux feux de brousse.

La pression sur les ressources forestières aurait pu être atténuée durant la période étudiée si des mesures visant à réduire la consommation en bois d'oeuvre et de chauffage avaient été prises. Durant cette période, il devenait de plus en plus évident que le rythme de régénération des forêts ne permettait plus de couvrir celui de l'exploitation.

Il convient cependant de souligner, que contrairement à la période antérieure, des progrès dans la gestion des ressources forestières avaient été faits durant la décennie 90. Bien que de façon isolée, des initiatives pour la gestion de l'environnement, y compris des forêts, avaient vu le jour. Il s'agit notamment du PASP (Projet Agro-Sylvo-Pastoral), dont le but est d'aider les villages de l'Est du Pays dans la gestion des forêts communautaires, le projet du grand fleuve de Buba, l'initiative de Cantagnéche, les projets des parcs de Cacheu, de Orango et de l'étang de Cufada. La législation sur les forêts avait été approuvée par l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) à la seconde moitié des années 90 mais son application n'a pas encore débuté. Une carte de la politique du développement du secteur agricole a été élaborée. Elle définit les stratégies et actions prioritaires dans le secteur forestier.

Une des actions importantes prévue dans cette carte est la réalisation d'un inventaire complet qui permettra l'élaboration des plans d'aménagement en vue d'une meilleure valorisation des ressources forestières tout en se souciant de leur conservation et la mise en oeuvre des programmes des forêts communautaires.

Industrie et Ressources Naturelles

Malgré d'importants investissements publics faits dans le secteur de l'industrie et des ressources naturelles dans le passé pour créer de grandes entreprises publiques notamment le Complexe agro-industriel de Cuméré, usine d'assemblage des voitures Citroën, usine pour la fabrication des confitures de Bolama, etc, ce secteur avait joué un rôle marginal dans l'économie de la Guinée-Bissau, avec une contribution dans la formation du PIB de 11% entre 1990 et 1999.

Dans le cadre de la redéfinition du rôle de l'État dans les activités économiques suite à l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel, le Gouvernement avait initié en 1986 le processus de privatisation de ces entreprises publiques.

Le conflit politico-militaire du 07 Juin 1998 est venu aggraver la situation de certaines entreprises encore en fonctionnement. Actuellement le secteur industriel est composé d'un nombre réduit d'entreprises publiques et par de petites unités industrielles et artisanales appartenant au secteur privé. Néanmoins, pour fortifier le tissu industriel du pays, le gouvernement s'est fixé comme priorité la privatisation ou la liquidation des entreprises publiques encore existantes dans le cadre du Programme triennal avec le FMI.

Cependant, il existe un grand potentiel dans ce secteur pour la production et exportation notamment dans le domaine du traitement des noix de cajou et du bois, de petites et moyennes entreprises textiles. L'abondance de la main-d'oeuvre et des matières premières à bon marché ainsi que l'appartenance du pays à l'espace UMOA sont quelques uns des facteurs qui renforcent les avantages comparatifs du pays dans ces segments du secteur industriel.

Les principales contraintes au développement de ce secteur continuent à être:

- . la crise énergétique, caractérisée par des coupures constantes et des coûts élevés qui mettent en cause la compétitivité du pays face à la sous région;
- . le manque d'intrants intermédiaires et de pièces de rechange;
- . le manque de capitaux pour assurer des investissements conséquents.

Éducation

Au cours des années après l'indépendance nationale, le système éducatif avait connu une expansion sans précédente, expansion qui avait connu un coup de frein au milieu de la décennie 80 à cause de la mise en exécution du Programme d'Ajustement Structurel. Au cours de la décennie 90, grace notamment à la bonne performance de l'économie, du secteur privé, à l'intervention de l'État et des organisations non-gouvernementales (ONG), l'évolution de la population scolaire avait été de nouveau positive. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement de base était passé de 42% en 1993 à 61% en 1998. Toutefois, cette évolution cachait des taux élevés d'exclusion des enfants, des jeunes filles et des déséquilibres régionaux. Le taux brut de scolarisation des jeunes filles était passé durant la même période de 32% à 46%, alors que celui des garçons avait évolué de 55% à 75%. La faiblesse de l'accès à l'éducation résultait de la faible capacité institutionnelle du système éducatif, de l'inadéquation de la distribution de l'offre (infrastructures scolaires) et de la faible demande de la part de certains groupes de la population. En effet, 10% des établissements scolaires en milieu rural ne permettent de fréquenter que la première année et 23% d'entre eux les première et deuxième années.

Les taux élevés de redoublement et d'abandon (18%-20%) en 1998 montraient l'inefficacité et le bas rendement de l'enseignement de base. Dans l'enseignement secondaire, en 1999, il n'existait que 17 établissements publics et 10 établissements privés avec une capacité totale d'accueil de 26.000 élèves soit 6% de ce groupe d'âge contre une moyenne de 18% en Afrique subsaharienne. L'enseignement technico-professionnel est peu développé en Guinée-Bissau. Les effectifs dans cet enseignement avaient stagné pour inadéquation des programmes aux besoins du marché du travail. Le pays ne dispose que de quatre centres (4) de formation professionnelle et leur distribution dans le pays est inégale.

L'éducation pré-scolaire est, elle aussi, peu développée. En effet, le pays ne dispose que de 50 établissements avec une capacité d'accueil de 5000 enfants soit un peu plus de 1% de la population concernée.

Le taux d'analphabétisme chez les adultes est de 70% et de 83% pour la population féminine.

L'enseignement supérieur ne compte que trois (3) établissements de formation dont (1) en médecine, un (1) en droit et un (1) pour la formation d'enseignants destinés au niveau secondaire. Tous ces établissements éprouvent des difficultés liées aux problèmes de gestion et de financement. Les problèmes auxquels le système éducatif fait face sont liés à la qualité des ressources humaines, des infrastructures physiques et des programmes.

L'insuffisance des ressources financières explique les déséquilibres entre l'offre et la demande. Cette insuffisance est aussi à la base du déséquilibre entre les régions, du manque de qualité et de capacité du système éducatif de la Guinée-Bissau. En 1998, le budget de fonctionnement consacré à l'éducation correspondait à 1,7% du PIB et les dépenses moyennes par élève dans l'enseignement de base se chiffraient à US\$38, alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de US\$40 à US\$ 50. Les problèmes soulignés ci-dessus avaient été amplifiés par des irrégularités dans le recrutement et la gestion du corps enseignant, du personnel technico-administratif et par le retard dans le paiement des salaires. Tous ces facteurs avaient grandement contribué à la perte de prestige de l'enseignant.

L'analyse du budget public montre que le poids relatif des dépenses consacrées à l'enseignement de base dans les dépenses totales du secteur étaient passées de 22,69% en 1997 à 32,15% entre 1998 et 1999. Mais cette augmentation des ressources allouées à l'enseignement de base avait plutôt servi à l'augmentation des salaires afin d'atténuer les effets de la crise que traversait le pays.

Durant la décennie 90, près de 90% du budget de fonctionnement du secteur de l'éducation étaient destinés au paiement des rémunérations directes et indirectes aux professeurs et au personnel technico-administratif. Malgré cela, compte tenu des bas salaires, beaucoup de professeurs avaient quitté le secteur pour d'autres opportunités.

Les ressources affectées au secteur de l'éducation avaient connu une évolution négative durant ces dernières années. Elles étaient passées de 2,65% du PIB en 1998 à 1,67% en 1999. En moyenne, ces ressources ne représentaient pas plus de 8,84% des dépenses publiques totales.

Relativement à la structure des dépenses dans le secteur de l'éducation, il convient de souligner que la suspension des décaissements aux projets avait eu une grande influence dans la relation entre les catégories de dépenses courantes et de capital. Le poids relatif de ces dernières dans l'ensemble des dépenses totales du secteur avait baissé de 71,2% (1997) à 16,42% (1999).

Santé

Les indicateurs de santé de la Guinée-Bissau sont inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (voir tableau ci-dessous). Le conflit politico-militaire avait contribué encore plus à la détérioration de la situation sanitaire dans le pays. La destruction des principaux centres de santé du pays, la paralysie du système sanitaire de Juin 1998 à Mai

1999, l' exode massif et le regroupement de la population dans des camps de réfugiés aux conditions sanitaires précaires, l'exode du personnel médical ainsi les carences alimentaires avaient constitué les principaux facteurs qui avaient empiré l'état sanitaire du pays.

Les femmes et les enfants, qui constituent les couches les plus affectées, affichaient les taux de mortalité les plus élevés. En 1996, la mortalité maternelle se situait autour de 7 pour 1000. Cette mortalité varie selon les régions et les groupes ethniques. Elle a toujours été plus élevée à l'Est du pays, principalement dans la région de Gabu et cela à cause de l'excision et des mariages précoces. La mortalité maternelle liée aux morts nés est calculée sur la base de 100 pour 1000, alors que la mortalité infantile moyenne (moins d'un an) est estimée à 145 pour 1000. Elle est plus élevée dans les zones rurales, 150-175 pour 1000 que dans les zones urbaines, 100-120 pour 1000. La mortalité accumulée des enfants jusqu'à l'âge de cinq (5) ans est de 277 pour 1000. Cependant, ce rapport change selon qu'on se trouve en zone rurale ou urbaine. En zone rurale, il est de 300-350 pour 1000, alors qu'en zone urbaine, il est de 200-250 pour 1000. Selon les sources hospitalières, le paludisme est responsable de 35% des cas de mortalité chez les enfants. Il est suivi des maladies liées à la diarrhée (15%) et aux maladies respiratoires aiguës (15%).

Outre le paludisme, les maladies liées à la diarrhée et aux infections aiguës des voies respiratoires, celles qui le plus affectent la population sont notamment liées à des grossesses, à l'avortement, aux maladies sexuellement transmissibles, au sida, à la rougeole et à la tuberculose. Quant aux maladies endémiques, le paludisme est responsable de près de 50% des consultations médicales qui concernent tous les groupes d'âge et toutes les régions. Son incidence a de grandes répercussions sur l'absentéisme et la productivité. Il est la maladie dont le coût économique et social est significatif pour le pays. Compte tenu de ces implications néfastes au développement du pays, le Gouvernement de la Guinée-Bissau se prépare à adhérer à l'initiative ROLL BACK MALARIA, expression de la volonté politique de combattre ce fléau.

Depuis 1986, le pays a connu quatre (4) épidémies de choléra. La dernière (1996), qui avait duré un (1) an, avait selon des données officielles atteint 26967 personnes et était responsable de 961 cas de décès avec une plus grande incidence sur la ville de Bissau.

Les visites médicales liées aux maladies sexuellement transmissibles représentaient 5% des visites effectuées par les adultes, soit le tiers des visites médicales de ce groupe d'âge. 8 à 10% de la population adulte active étaient atteints par le sida. La guerre du 7 Juin 1998 avait significativement contribué à la propagation de cette maladie à cause notamment de la promiscuité dans les camps de réfugiés, de l'augmentation de la prostitution, de la destruction des services de santé primaire et préventive.

Les dépenses publiques dans le secteur de la santé avaient chuté au cours de ces dernières années et plus particulièrement en 1999. Cette diminution était due principalement au conflit politico-militaire de 1998 à travers l'interruption de tous les investissements. À ce facteur, s'ajoutent la paralysie des projets financés par la Banque Africaine de

Développement (BAD), principal intervenant dans le secteur, à cause du non paiement des dettes vis à vis de cette institution bancaire et de la non mise en oeuvre du Programme National du Développement du secteur de la Santé (PNDS).

Le poids des dépenses totales du secteur de la santé sur le PIB avaient diminué de 2,48% en 1997 à 0,52% en 1999. Relativement aux dépenses publiques totales, les ressources financières allouées à la santé étaient passées de 7,66% (1997) à 2,22 (1999).

L'analyse de la structure des dépenses du secteur de la santé met en exergue un grand déséquilibre entre les dépenses courantes et celles d'investissement. Ces dernières constituent à peu près 80% des dépenses totales, alors que celles allouées au fonctionnement ne constituent que 20%. L'inadéquation entre les deux types de dépenses avait généré des blocages dans le fonctionnement de l'appareil administratif des services de santé. Il convient cependant de souligner que malgré la chute des ressources allouées au secteur de la santé, celles affectées aux soins de santé primaire avaient augmenté. En effet, entre 1997 et 1999, de toutes les dépenses effectuées dans le secteur, les services de soins de santé primaire avaient bénéficié d'en moyenne de 34,5%.

Eau et Assainissement

Depuis 1975, d'importants investissements avaient été effectués dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et les zones qui avaient le plus bénéficié sont les zones rurales. Comme résultat de cet effort, le taux de couverture était de 68% dans les zones rurales et principalement à l'Est, au Nord et au Sud du pays. Cependant, cette couverture est inégale. De toutes les zones rurales, l'archipel de Bolama-Bijagos enregistrait et continue encore à avoir le taux de couverture le plus faible.

Bissau n'avait pas bénéficié des efforts faits dans les zones urbaines en matière d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable. Avec une population estimée à 300.000 habitants, cette ville ne dispose que d'un circuit de 56 km pour alimenter 5300 ménages. À peine 13% de la population de la capitale est connectée au circuit et 5% utilisent les fontaines publiques. Le circuit est alimenté par des puits profonds qui fournissent une eau de bonne qualité mais compte tenu de la vétusté du système de canalisation, les pertes en eau sont estimées à 70% de la production. Comme résultat, la quantité d'eau disponible est largement insuffisante et sa qualité est le plus souvent entamée par le mauvais état du circuit et par le manque de moyens de traitement adéquat de cette eau.

Avec l'augmentation de la population de Bissau, le problème d'approvisionnement en eau s'aggrave de plus en plus. 80% de la population de Bissau s'alimente à partir des eaux de puits (fontaines), provenant de nappes superficielles. Sans protection adéquate, l'eau de ces puits (fontaines) est souvent contaminée par des eaux de ruissellement pendant la saison des pluies et par diverses infiltrations au sol. Pendant la saison sèche, le

manque d'eau provoque l'augmentation de la consommation de l'eau de mauvaise qualité dont les conséquences sont des maladies de toute sorte dont les diarrhées.

Cette évolution négative est aussi liée au problème d'assainissement. La forte augmentation de la densité de la population à Bissau et dans les villes secondaires tels que Bafata et Gabu implique de sérieux problèmes d'assainissement. La non généralisation de l'utilisation des fosses septiques favorise l'installation de latrines traditionnelles souvent improvisées sans respect des conditions minimales d'hygiène.

Cette pratique aggrave la contamination des puits (fontaines) utilisés par la majorité de la population urbaine. La multiplication des épidémies de choléra découle du faible niveau d'assainissement qui ainsi contribue à l'augmentation des maladies causées par des parasites intestinaux telles que les diarrhées aiguës et chroniques et autres liées à la transmission féco-orale, comme l'hépatite et la typhoïde.

Les dépenses totales consacrées à l'assainissement de base avaient connu une variation significative au cours des trois (3) dernières années. Elles avaient subi une réduction de près de cinq (5) fois par rapport aux années 1997 et 1998. Néanmoins, cette diminution avait été compensée par les allocations financières en 1999. Au cours de cette année, elles avaient représenté respectivement 0.82% du PIB soit 3.52% des dépenses publiques totales et 30.81% des dépenses totales liées à la lutte contre la pauvreté.

Le tableau ci-dessus résume l'état des secteurs sociaux en Guinée-Bissau.

Tableau : Indicateurs Sociaux Comparatifs en (%)

Indicateurs	Guinée-Bissau	Moyenne Africaine	Objectifs Internationaux
SANTÉ			
Dépenses santé/Budget total	2.9		
Dépenses santé/PIB	1.7		
Dépenses santé/Rend. Per capita (US\$)	4.7		
Espérance de vie à la naissance (années)	45	48.9	70
Mortalité Infantile (par 1000 naissances)	145	105	48
Mortalité Maternelle (par 100.000)	1 310	700	328
Soins de santé primaire/dépenses de sante	45		
Vaccination infantile	57	61	90
Racio patient/Médecin	6 667	6 250	3 334
Couverture santé de base	80		90
Accès au planning familial	18		100
Accès à l'eau potable	57	47	90
Milieu urbain	29		100
Milieu rural	68		70
Assainissement de base	46		90
Milieu urbain	34		100
Milieu rural	87		80
ÉDUCATION			
Dépenses Éducation de base/Budget total	3.5	15.7	
Éducation de base/PIB	1.39	5	
Éducation de base/Rend. Per capita (US\$)	38		
Inscription primaire	61.2	72	100
Garçons	69		100
Filles	38		100
Taux d'analphabétisme	63.2	41.5	31.6
Analphabétisme (femmes)	78.6	56	39.3
Ratio élève/professeur	37		

Participation de la Femme

D'une population estimée à 1.200.000 habitants, les femmes constituent près de 52%. Ce pourcentage montre l'importance que revêt la femme dans la société bissao-guinéenne. Se basant sur les principes qui guident leur action vis à vis de la femme, l'État et le Gouvernement ont toujours cherché à promouvoir une participation active de la femme bissao-guinéenne dans toutes les sphères de la société.

Sur le plan politique, la participation de la femme est de plus en plus significative dans les instances dirigeantes de beaucoup de partis politiques, au parlement, au gouvernement.

Sur le plan économique, la participation de la femme est notable surtout dans les activités liées au monde rural. Ainsi, dans le secteur agricole, la femme représente 49% de la population active et fournit plus de 55% de la force de travail. Elle participe pratiquement dans tout le cycle des activités agricoles notamment de plantation, de la récolte, du transport, de la vente aussi bien des cultures vivrières que de rente. De même, la femme s'investit dans la transformation des produits agricoles. Dans les centres urbains, la femme est active dans les économies aussi bien formelles qu'informelles.

Il convient cependant de souligner que malgré des progrès notables dans la lutte pour son émancipation au cours de la décennie 90, la femme bissao-guinéenne ne parvient pas encore à assumer et à jouer pleinement le rôle qui est le sien dans la société.

Ainsi, malgré sa contribution de plus en plus croissante dans la vie économique, politique et sociale du pays, la femme bissao guineenne continue à être l'objet d'injustice notamment en ce qui concerne l'exploitation des opportunités, la création de richesses et leur distribution dans les milieux urbain et rural.

Des différentes études sur les conséquences socio-economiques du Programme d'Ajustement Structurel en Guinée-Bissau, il ressort que les femmes et les enfants sont les groupes les plus affectés par la pauvreté, la malnutrition, les maladies, l'analphabétisme, le chômage, etc. L'augmentation de la paupérisation de la population a contribué à l'apparition et l'évolution rapide des phénomènes tels que la désintégration de foyers, la prostitution, l'exploitation de mineures, les grossesses précoces, etc. Tous ces phénomènes, alliés au faible accès aux soins médicaux, fragilisent la situation de ces groupes.

L'éducation et la formation de la femme sont un autre domaine où les inégalités continuent à se faire sentir. Par exemple, durant l'année scolaire 1994-1995, à peine 26% des filles en âge scolaire avaient fréquenté l'école contre 48% chez les garçons du même âge. Quant au taux d'analphabétisme, celui des femmes était de 85.5%, contre 59.9% chez les hommes.

Malgré une progression lente mais régulière du taux de scolarisation chez les filles dans l'enseignement primaire, qui était passé de 32% en 1991-1992 à 38% en 1994-1995, les

déséquilibres entre les deux sexes sont encore importants. Entre 1994 et 1995, le taux brut de scolarisation primaire était de 53% dont 38% chez les filles contre 69% chez les garçons. En plus de leur faible taux de scolarisation, les filles affichent des taux d'abandon assez élevés surtout à partir du CM2 à cause des mariages et grossesses précoces, et à des insuffisances inhérentes au système éducatif.

Sur le plan juridique, malgré des dispositions internes favorables à la femme, des cas de discrimination continuent à avoir lieu notamment en ce qui concerne le droit de la femme dans la famille, le droit de la femme au travail, l'accès de la femme à la terre et dans le droit civil. Il existe aussi un fossé entre la volonté politique et la loi d'une part et l'application pratique de la loi, la tradition, les habitudes et la faible information sur le rôle de la femme de l'autre. Tous ces facteurs contribuent à empirer la situation de la femme.

Sur le plan politique, malgré des progrès considérables réalisés notamment en ce qui concerne l'augmentation de sa participation dans la vie politique et au parlement du pays, l'accès de la femme aux fonctions clefs reste encore limité.

II. FACTEURS DETERMINANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DU PAYS AU COURS DE LA DECENNIE 90

Plusieurs facteurs, internes et externes, ont contribué aux résultats atteints par le pays durant la période en question. Entre les facteurs de nature interne, se détachent l'évolution politique, la stabilité sociale, les réformes et la mise en place des infrastructures économiques, l'administration, les ressources humaines, etc.

Sur le plan extérieur, des facteurs tels que l'évolution de l'aide et de la dette extérieures, les investissements étrangers, le commerce international et la coopération sous régionale sont entre autres les facteurs qui méritent d'être mentionnés.

A. Facteurs de Nature Interne

Entre 1990 et 2000, la Guinée-Bissau avait connu deux systèmes politiques et plusieurs gouvernements. En 1991, comme conséquence de la contradiction interne et de la conjoncture politique internationale, la Guinée-Bissau avait amorcé une ouverture politique qui avait permis de mettre fin au système de parti unique et de déboucher sur la démocratisation des institutions publiques.

Malgré l'ouverture politique et les élections démocratiques, réalisées en 1994, le pays n'avait pas pu trouver de réponses viables et définitives aux questions telles que la question des anciens combattants, l'absence de dialogue entre les forces vives de la nation, la violation constante des droits de l'homme et de la liberté de la presse, etc. La

non résolution de ces questions avait fini par plonger le pays dans un conflit politico-militaire en Juin 1998 avec des conséquences sociales et économiques qui continuent encore à se faire sentir. Ces facteurs sont essentiellement liés à la construction d'un État de droit, à la mauvaise gouvernance, au manque de transparence et de responsabilité dans la gestion de la chose publique.

Entre autres leçons importantes, le conflit politico-militaire est venu prouver que la démocratie ne se limite pas à peine à un simple acte électoral, mais elle est un processus assez complexe, exigeant des efforts continus de perfectionnement et de promotion graduelle de la qualité de vie de la population.

Grace aux intenses efforts de médiation de la communauté internationale, l'accord de paix, patronné par la CEDEAO et signé à Abuja le 1 Novembre 1998, avait permis la formation du Gouvernement d' Unité Nationale, le retrait des troupes étrangères et la fixation de la date des élections générales.

Les élections générales de Novembre 1999 et la formation du Gouvernement de coalition PRS/RGB de base élargie avaient permis la reprise graduelle de la vie politico-institutionnelle basée sur des principes démocratiques à savoir le respect des droits civiques des citoyens, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse. Cette normalisation de la vie politico-institutionnelle avait été estompée durant quelques jours au mois de Novembre 2000 par une tentative de coup de force par une faction de militaires commandés par l'ex-commandant suprême de la junte militaire en collaboration avec certains dirigeants de partis politiques.

Réformes Économiques

Avant le conflit politico-militaire qui avait dévasté le pays en 1998, la Guinée-Bissau était à une étape assez avancée dans l'application d'importantes réformes économiques appuyées par ses partenaires de développement et qui avaient pour objectif la création de conditions propices à un développement durable.

Ainsi, entre 1994 et 1997, d'importantes réformes dont l'objectif était le renforcement de l'administration fiscale, la réhabilitation du système bancaire et la création d'un espace favorable à l'expansion du secteur privé à travers la libéralisation de l'économie et la réduction du secteur public. En 1997, une ample réforme fiscale avait été initiée. Cette réforme avait débouché sur l'adoption du nouvel impôt général sur les ventes en même temps qu'un nouveau tarif douanier simplifié. L'administration des dépenses publiques s'était améliorée notamment avec la réduction du budget d'investissements publics à un niveau correspondant à la capacité d'absorption du pays. En relation aux dépenses courantes de 1997, les retards dans le paiement des salaires de l'État avaient été éliminés et une plus grande rigueur avait été mise en place à travers l'adoption d'un plan préliminaire des dépenses. Le nombre des fonctionnaires de l'État avait été réduit de 11% après un recensement des effectifs dans l'administration publique. Ces licenciements

avaient permis de faire des économies substantielles dans les dépenses publiques. La privatisation des entreprises publiques avait permis la liquidation de huit (8) d'entre elles et la mise en vente de huit (8) autres.

En 1997, avec l'objectif de fortifier sa stratégie de correction des déséquilibres des finances publiques et de restructuration de l'économie, le pays avait initié son intégration dans la sous région en adhérant à l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'adhésion à l'UEMOA visait entre autres objectifs (i) assurer une meilleure stabilité du taux de change et une protection contre les pressions spéculatives, (ii) observer une discipline monétaire et financière plus rigoureuse afin d'accélérer des corrections macro-économiques et de créer des conditions idéales aux investissements et finalement, (iii) améliorer la qualité des services du secteur bancaire à travers un contrôle plus rigoureux. La législation et la réglementation bancaires avaient été revues pour les uniformiser avec celles de la zone Franc CFA, après l'adhésion du pays le 02 Mai 1997. Le succès dans l'application de l'accord triennal ESAF au début de 1998, avait créé des conditions qui avaient permis aux Conseils d'Administration de la Banque Mondiale et du FMI d'analyser, en Avril 1998, le document préliminaire de l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'initiative HIPC.

Infrastructures Économiques et Sociales

Un rapide examen de l'évolution du secteur des infrastructures permet d'évaluer son impact négatif sur la performance du pays durant la période 1991-2000.

Après l'indépendance du pays, compte tenu de la carence en infrastructures dans pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale, le gouvernement avait adopté des mesures visant (i) le désenclavement et l'équilibre des régions, (ii) la décentralisation qui garantit l'autonomie de chaque région, (iii) l'industrialisation basée sur la substitution des importations.

Sur le plan social, les objectifs fixés étaient orientés vers la garantie de l'éducation et de la santé à toute la population. Sur la base de ces objectifs, d'importants investissements avaient été faits dans ce secteur de 1975 jusqu'en 1980 dans des projets liés à l'électrification et à l'hydraulique villageoise, aux projets de développement régional intégré, aux projets industriels et de construction de routes, à l'expansion des infrastructures de santé et d'éducation. En effet, c'est entre 1974 et 1980, qu'avaient été construites les plus importantes infrastructures du pays. Il s'agit notamment de l'autoroute de Bissau, les établissements scolaires et centres de formation, les hopitaux, les aérodromes de Bissau et de Bubaque, le complexe industriel de Cuméré, l'Unité Industrielle Anura de Bolama, etc.

La concentration de ces investissements à Bissau, en violation des objectifs initialement fixés, n'avait fait qu'aggraver d'un côté, le problème d'enclavement des régions et de dépendance du pays vis à vis de l'extérieur et de l'autre, le manque de ressources

financières pour assurer les dépenses recurrentes. Ce dernier facteur allié au manque de ressources humaines expliquent la rapide décadence de ces investissements.

Un autre facteur qui était venu aggraver l'état des infrastructures du pays est le conflit politico-militaire de 1998. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, 500 salles de classes avaient été détruites ou simplement occupées soit par les militaires soit par la population, 2000 tables ainsi que les installations électriques dans les écoles avaient été endommagées. Dans le secteur des transports, particulièrement au niveau de l'aéroport de Bissau, une bonne partie des installations avait été détruite. Les secteurs des télécommunications et de l'énergie avaient aussi souffert. La diminution, au cours de la décennie 90, du rythme de la mise en oeuvre de la politique de construction des infrastructures initiée après l'indépendance fait que le pays continue à faire face à de graves problèmes dans le domaine des infrastructures. Ainsi, outre leur concentration dans la capitale, les infrastructures de transports sont dans un état physique inadéquat. Dans le domaine des infrastructures de communication, qui se rencontrent presque toutes à Bissau, la Guinée-Bissau accuse un retard considérable par rapport aux autres pays de la sous région. En 1990, la densité téléphonique (nombre d'unités/habitants) était de 0,005 et l'accès à l'internet est actuellement d'un (1) branchement pour 2 201 habitants. Jusqu'à nos jours, la Guinée-Bissau ne dispose pas de moyens de téléphonie mobile.

Dans le domaine des infrastructures aeroportuaires, en plus de leur concentration à Bissau, elles sont dans un état de délabrement avancé à cause du manque de capitaux pour leur manutention.

Dans le domaine du transport maritime, le port de Bissau, unique axe de liaison avec le monde extérieur, constitue un goulot d'étranglement au développement du pays à cause d'une part de la vétusté des installations et de l'autre du fait que ce port affiche les couts les plus élevés au niveau de la sous région.

Dans le domaine énergétique, depuis la fin de la crise politico-militaire de 1998, le pays traverse une crise sans précédente à cause de la vétusté des équipements et du manque de moyens financiers pour faire face aux dépenses courantes et à celles d'investissements pour renouveler les équipements qui d'ailleurs datent de la période coloniale.

Administration (Gouvernance)

La mauvaise administration, qui se traduit entre autres facteurs, par le fonctionnement inadéquat, au blocage des institutions de controle de l'exercice du pouvoir, des mécanismes de garantie d'une gestion publique transparente, la mauvaise gestion du patrimoine public, la corruption, ect, était une constante en Guinée-Bissau durant toute la décennie 90. Ces facteurs avaient contribué et de manière sustantielle à la faiblesse de la performance de l'économie et avaient constitué la raison fondamentale du conflit politico-militaire de 1998.

Une analyse de l'administration dans les dimensions politique (la consolidation de la démocratie, fonctionnement des institutions publiques), économique et sociale va aider à la compréhension de l'assertion faite ci-dessus.

Sur le plan politique, nonobstant l'instauration d'un système multipartite en 1991 et la réalisation des premières élections législatives et présidentielles en 1994, le fonctionnement des différents gouvernements avait été marqué par l'atteinte permanente aux droits de l'homme, à la liberté de la presse, à la liberté de manifestation des partis politiques d'opposition légalisés, par des poursuites et de détention de personnalités politiques et des journalistes.

Malgré la qualité des ressources humaines et des moyens de travail disponibles au cours de la décennie 90, la gestion économique avait été désastreuse. La mauvaise gestion économique était due pour l'essentiel à la primauté des aspects politiques par rapport aux critères purement techniques. À titre d'exemple, au milieu des années 90, un tribunal des comptes avait été créé. Malgré cela, aucun des gouvernements de cette époque n'avait daigné présenter les comptes de l'État. Le système d'acquisition des biens publics se faisait sans se soucier de l'existence de la loi sur les concours publics (appel d'offres), bafouant ainsi toute la transparence nécessaire. La même situation s'était vérifiée dans la politique de privatisation des entreprises publiques et du patrimoine immobilier public. Le manque de transparence dans l'aliénation du patrimoine public avait été à la base du blocage et de la dissolution de l'Unité de Gestion et Restructuration des Entreprises Publiques (UGREP) en 1999.

Les principaux facteurs de la mauvaise gestion sont les suivants L'(e):

- (i) incapacité des différents gouvernements du PAIGC à définir, mettre en oeuvre des politiques économiques et sociales cohérentes et saines, hiérarchiser les priorités et utiliser les ressources disponibles de manière rationnelle et efficace;
- (ii) manque de transparence dans le processus d'acquisition de biens publics. Ce fait avait eu pour conséquences le paiement par l'État de prix au dessus de ceux du marché pour des biens le plus souvent de qualité inférieure.
- (iii) niveau de corruption élevé et manque de transparence dans l'aliénation du patrimoine de l'État.

L'administration publique avait, elle aussi, été minée par des phénomènes tels que la faible productivité et rendement, le manque de possibilité de faire carrière, la corruption généralisée, les bas salaires, l'instabilité institutionnelle, la non utilisation adéquate des capacités disponibles (humaines et en équipement), le mouvement permanent de ressources humaines d'une institution à l'autre à la recherche de meilleurs salaires et de conditions de travail. Bien que le problème de la réforme de l'administration publique se

pose depuis les années 80, aucune mesure n'est mise en oeuvre jusqu'à ce jour pour différentes raisons dont financières.

Au niveau social, la situation n'était pas différente de celle soulignée ci-dessus. La faible participation de la société civile dans la prise de décisions fondamentales au bon fonctionnement du pays, l'absence de mécanismes de concertation sociale et de dialogue nécessaires entre le gouvernement et la société civile, les comportements quelquefois autoritaires de la part de certains dirigeants, le manque de civisme et de bon comportement de la part des citoyens étaient la manifestation du déphasage entre les gouvernements de cette époque et la société civile.

Ressources Humaines

Les ressources humaines sont un autre facteur qui avait négativement affecté la performance de l'économie nationale durant les années 90. Malgré leur augmentation numérique, leur expérience et leur qualité, la mauvaise utilisation des ressources humaines et le manque de motivation pour cause de bas salaires et de mauvaises conditions de travail, avaient contribué à la désorganisation et à la chute constante de la productivité dans la fonction publique. La chute de la performance des ressources humaines s'était aggravée encore plus avec l'exode massif de cerveaux (cadres moyens et supérieurs) vers les pays limitrophes et lusophones. La fuite des cadres s'était encore accentuée en 1998 avec le conflit politico-militaire.

SIDA

En plus de constituer un problème de santé, le SIDA est devenu un problème de dimension nationale. La Guinée-Bissau est sérieusement affectée par ce problème. Des maladies sexuellement transmissibles, le SIDA se détache avec un taux de 8 à 10%. La guerre de 1998 avait contribué à la propagation de cette maladie en créant par des conditions idéales. En effet, l'augmentation de la promiscuité, de la prostitution, de la destruction des infrastructures et des services de santé préventive notamment les services d'information, d'éducation et de communication pour la santé avec l'interruption de la distribution des préservatifs par le projet *Population Service International* (PSI) de marketing social avaient été les principaux facteurs de l'augmentation des cas de Sida en Guinée-Bissau. Bien que le gouvernement soit entrain de renégocier le redémarrage de ce projet et d'autres activités de sensibilisation et de lutte contre le SIDA, le pays n'arrive pas à combler le vide à cause du manque de moyens financiers.

Des études, faites durant trois années consécutives (1997-1999) sur le Sida, montrent que le pourcentage des malades atteints de SIDA parmi les visites médicales externes avaient augmenté. En 1999, HIV-1 et HIV-2 étaient responsables respectivement de

14.2%, 17.6% contre 7.6%, 11.1% en 1998 et 4.8%, 10.3% en 1997 des cas de maladies. L'incidence de la tuberculose, de la tension artérielle, des maladies mentales avaient enregistré une évolution parallèle à celle du SIDA.

L'évolution du sida, particulièrement du HIV-1, qui durant ces dernières années a connu une croissance assez rapide, peut dans le futur avoir des conséquences assez graves pour la force de travail du pays et sur le plan financier si des mesures appropriées ne sont prises dès maintenant. Conscientes de l'ampleur du problème, les autorités du pays tentent d'associer tous les segments de la société civile à la lutte contre le sida, notamment les associations de jeunes, des femmes, religieuses, des leaders communautaires et des chefs traditionnels.

B. Facteurs de Nature Extérieure

Évolution de l'aide publique au Développement

Comme les autres PMA, la Guinée-Bissau dépend largement de l'aide publique au développement pour financer aussi bien son budget de fonctionnement que d'investissements. Par exemple, en 1991, l'aide publique (dons) avait représenté 57% des ressources fiscales totales. De ce fait, les ressources allouées à la Guinée-Bissau soit dans le cadre de l'assistance technique soit dans un cadre purement financier conditionnent les efforts de développement du pays.

Durant la décennie 80, la Guinée-Bissau avait annuellement reçu une aide de l'ordre de US\$ 50 à 70 millions. L'importance de l'aide annuelle s'explique par le succès de la lutte de libération nationale et la présence massive des agences et institutions publiques de coopération dans le pays.

Durant la décennie 90, cette aide avait commencé à décliner pour se situer aux alentours de US\$ 30 à 50 millions par an. La baisse graduelle de l'aide publique au développement sous toutes les formes est due (1) au non décaissement de l'aide, (2) à l'incapacité du pays à faire face au service de la dette et (3) à des défaillances du pays en matière de démocratie, des droits d'homme, de la liberté de la presse.

Évolution de la Dette extérieure

1.2.3.1- Dette Extérieure

La dette actuelle de la Guinée-Bissau est évaluée à près de US\$ 866.75 millions soit 283.6% de son PIB. Ce niveau d'endettement du pays place la Guinée-Bissau parmi les pays les plus endettés du monde. Cet endettement provient essentiellement des crédits à

l'État de la Guinée-Bissau pour soit financer des projets de développement soit pour des besoins de la balance de paiements.

Malgré la volonté expresse d'honorer les engagements face à ses créanciers et bailleurs de fonds, la Guinée-Bissau a du mal à assurer le paiement régulier des arrières à cause de sa faible capacité financière. Ainsi, de 1992 à 1995, les arrières vis à vis des bailleurs de fonds multilatéraux étaient passés de US\$ 177 millions à US\$ 295.4 millions. Ceux relatifs aux bailleurs bilatéraux avaient diminué de US\$ 24.4 millions à US\$ 23.1 millions de 1992 à 1995.

La dette publique totale de la Guinée-Bissau est de 51% aux bailleurs de fonds multilatéraux et de 49% aux bilatéraux. Seule une petite partie de cette dette provient des créanciers commerciaux. Dans le groupe des créanciers bilatéraux, les pays membres du club de Paris viennent en première position avec 68.7%. La dette vis à vis des bailleurs de fonds membres du club de Paris fut l'objet d'un traitement en 1987, 1989 et 1995. De ce traitement, le pays avait bénéficié d'un allègement de la dette basé sur la valeur présente de respectivement 33%, 50% et 67%. Malgré le traitement de la dette bilatérale, le pays ne parvient encore à trouver une solution au problème de la dette.

Pour essayer de trouver une solution viable au problème de la dette multilatérale, la Guinée-Bissau, avec l'appui des institutions de Bretton-Woods, avait élaboré un document qui devait lui permettre de bénéficier de l'initiative HIPC en 1996. Cette initiative a pour but de permettre aux pays dont le niveau d'endettement est élevé de bénéficier d'un allègement de la dette. Il convient de rappeler que récemment, la Guinée-Bissau a bénéficié d'une réduction de 85% de sa dette publique multilatérale.

À la fin de 1997, le gouvernement avait institué un fonds de la Dette Multilatérale (FDM). L'objectif de FDM est de centraliser toutes les contributions des bailleurs afin de ramener le niveau de l'endettement du pays à des niveaux acceptables. Au cours des trois (3) dernières années, le paiement a été assuré par le budget de l'État à hauteur de 64%, provenant des recettes courantes et le reste de la contribution des bailleurs.

Initialement, le fonds était alimenté par la contribution de la Suisse pour un montant de d'à peu près US\$ 6.0 millions. Cette contribution avait permis au pays de régler la dette vis à vis d(u/e) FMI, IDA, FIDA et BAD/FAD en 1999. Au cours de la même année, la contribution du Portugal de US\$ 2.0 millions avait permis de régler la dette avec la Banque Mondiale. Dans l'objectif de doter le FDM de plus de ressources, le gouvernement avait cherché à travers plusieurs démarches d'élargir la liste de participation des bailleurs de fonds en incluant des pays comme la Finlande, les Pays Bas et le Danemark. L'adhésion de ces pays au paiement de la dette de la Guinée-bissau vient de la compréhension de leur part que le niveau de l'endettement est une entrave au développement du pays.

Coopération Régionale

La Guinée-Bissau est membre de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), du Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), de la communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Dans le cadre de sa politique d'intégration régionale et au sein de l'UEMOA en particulier, le pays élabore sa politique économique et financière tout en tenant compte de son appartenance aux organisations sous régionales afin d'optimiser les opportunités qui découlent de son insertion au sein de ces institutions.

La Guinée-Bissau avait adhéré à l'UEMOA en Mai 1997 avec l'objectif d(e) (i) assurer une meilleure stabilité et protection contre les pressions spéculatives sur le taux de change, (ii) mettre en place une discipline monétaire et financière plus rigoureuse afin d'accélérer les corrections macro-économiques nécessaires et créer les conditions favorables aux investissements notamment privés et (iii) améliorer la qualité des services du secteur bancaire à travers un contrôle plus rigoureux qui permette de restaurer la confiance des utilisateurs de ce secteur.

Un an après son adhésion, la Guinée-Bissau avait été confrontée au conflit politico-militaire qui avait non seulement entamé la performance et la compétitivité de l'économie en général mais aussi avait anéanti tous les efforts faits pour accomplir les critères de convergence macro-économiques fixés par l'UEMOA.

Comparés aux pays membres de l'UEMOA, le niveau de développement économique et de la performance de la Guinée-Bissau sont en ce moment les plus bas. En effet, la Guinée-Bissau présente le taux de productivité le plus bas de tous les pays membres de l'UEMOA. Il convient aussi de souligner que de la date de son adhésion à l'UEMOA à nos jours, les profits que la Guinée-Bissau a tiré de cette organisation sont infimes par rapport à ce qu'elle aurait pu avoir si elle s'organisait. Les avantages de l'adhésion de la Guinée-Bissau à cette Union sont notamment (i) la convertibilité de la monnaie, (ii) la réduction des niveaux d'inflation, et (iii) la discipline fiscale, etc.

IV. PROGRAMME D'ACTION POUR LA PERIODE 2001-2010

A. Objectifs, Stratégies, Activités et Mesures

Objectifs

Afin de mettre fin au cycle de pauvreté et de dépendance tout en créant les conditions pour développement durable du pays, le Gouvernement de base élargie, issu des élections pluralistes de Novembre 1999, a défini comme priorités:

- (I) Mettre en place des politiques économiques et financières qui garantissent la stabilité et le développement;
- (II) Mobiliser les ressources internes et externes afin de valoriser les potentialités dans les différents secteurs de l'économie nationale;
- (III) Accélérer la promotion des infrastructures de base tout en accordant la priorité aux infrastructures qui serviront au désenclavement des régions afin de promouvoir les richesses nationales et rendre plus performants les secteurs sociaux.

Les priorités ainsi définies devraient être articulées et matérialisées selon le schéma suivant :

- I. Programme d'accélération de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté;
- II. Programme de construction des infrastructures économiques et sociales de base;
- III. Programme de démobilisation et de réinsertion sociale (consolidation de la paix et de réconciliation nationale);
- IV. Programme de bonne gouvernance.

Programmes, Stratégies, Activités et Mesures

1. Programme d'accélération de la Croissance Économique et de Lutte contre la Pauvreté

1.1 Programme d'Accélération de la Croissance Économique

Secteur Macro-Économique

Afin d'assurer un développement accéléré et durable par la relance des activités économiques, le gouvernement projette d'atteindre à brève échéance un taux de croissance à deux chiffres. Bien qu'ambitieux, cet objectif peut être atteint si le pays parvient à mobiliser les fonds nécessaires à cet effet.

Pour la période 2001-2003, qui dispose déjà d'un accord avec le FMI et qui permettra au pays de bénéficier d'un appui financier de cette institution dans le cadre de la facilité de réduction de la pauvreté et de l'accélération de la croissance, les objectifs suivants ont été fixés:

- I. atteindre un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) entre 8% et 9% par an, qui se traduira par une croissance de 5% à 6% des revenus per capita;
- II. réduire le taux d'inflation annuel de 10% projetés pour 2000 à 3%-2% en 2001-2003. Cette réduction du taux d'inflation est conforme aux objectifs tracés par l'UEMOA;
- III. contenir le déficit extérieur dans des limites supportables.

Il est prévu qu'au cours des premières années, la principale source de la croissance seront les investissements, y compris, ceux destinés à la réhabilitation de l'économie en général. La consommation privée ne devrait commencer à croître qu'à partir de 2002. Il est aussi prévu que l'appui financier extérieur passera de 17% du PIB en 1999 à 21-23% du PIB entre 2000 et 2001 respectivement. Cette augmentation de l'appui viendra d'une plus grande assistance de la part des bailleurs de fonds comme contribution à la consolidation de la paix, de la démocratie et des réformes économiques en cours. Cependant, le rythme de croissance de ce concours financier va progressivement décliner pour se situer aux alentours de 20% du PIB après 2001. Néanmoins, la Guinée-Bissau aura toujours besoin de l'appui international pour pouvoir continuer les réformes et la réhabilitation de ses infrastructures économiques de base déjà initiées.

L'épargne interne brute va temporairement augmenter jusqu'à 1.8% du PIB en 2000 pour ensuite chuter pour se situer à 0.7% du PIB et cela jusqu'en 2003. Cette épargne viendra pour l'essentiel des ménages et du secteur privé et à partir de 2001 du secteur public. Les investissements publics devront connaître une forte croissance grâce à la mise en oeuvre

du Programme de réduction de la pauvreté. Cette croissance, qui ira jusqu'à 22% du PIB (niveau de 1997-avant conflit) jusqu'en 2001, sera plus soutenue entre 2002 et 2003.

La croissance économique du pays dépendra aussi du développement et de la diversification de la production du secteur rural destinée à l'exportation. L'agriculture, la pêche, le tourisme et les ressources forestières seront les principaux facteurs de croissance. Ils seront renforcés par l'augmentation de la production issue du renforcement et de la diversification du tissu industriel surtout dans le secteur de la construction civile. Ce secteur jouera un rôle de plus en plus important dans le développement du pays. Pour promouvoir le développement, la stratégie du gouvernement compte privilégier l'agriculture, l'utilisation de la main-d'oeuvre locale et les secteurs sociaux avec un accent particulier sur les activités nécessitant de faibles investissements, génératrices de rendement et basées sur une gestion communautaire des ressources naturelles.

Le gouvernement compte aussi poursuivre les efforts pour une plus grande intégration dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), fait qui lui permettra de mener à terme l'application des critères de convergence économique et financière. Ainsi, en accord avec les institutions de Bretton-Woods, le gouvernement a mis au point un cadre macro-économique qui lui permettra de matérialiser les critères de convergence entre 2001 et 2003.

Tableau 2. Critères de Convergence

CRITÈRES	Normes	2000	2001	2002	2003
Niveau I					
Solde budget de Base/PIB	$\geq 0\%$	- 6%	-8%	-6%	-6%
Tx inflation moyenne	$\leq 3\%/an$	10.2%	4.1%	3%	2%
Solde dette (+ext.)/PIB	$\leq 70\%$	347.7%	306.5%	270.8%	237.9%
Variation arrières internes	$\leq 0\%$	-7.2%	-5.3%	-1.7%	0%
Variation arrières externes	≤ 0	-45.3%	0%	0%	0%
Niveau II					
Masse salariale/recettes fiscales	$< 35\%$	68.5%	56.7%	48.1%	43.3%
Dépenses de capital sur ressources propres/recettes fiscales	$\geq 20\%$	21.7%	27.8%	28.6%	28.6%
Dépenses courantes/PIB	$> 5\%$	-26.5%	-29.6%	-25.1%	-24.6%
Pression fiscale (Recettes fiscales/PIB)	$> 17\%$	8.9%	10%	10.5%	10.9%

Le budget de 2000, comme le montre le TOFE en annexe, sera marqué par l'aggravation de tous les soldes. Cela est dû essentiellement à l'urgence de la récupération des infrastructures économiques, au rétablissement des services sociaux. Ainsi, les dépenses courantes et de capital connaîtront un rythme de croissance assez soutenu. Cette augmentation est due au paiement et actualisation des salaires au niveau de la fonction publique et à l'achat d'équipements pour les institutions publiques. Ces dépenses vont aggraver le déficit budgétaire de l'ordre de 6.4 milliards de FCFA au niveau des dépenses

courantes. D'après les prévisions, le solde budgétaire primaire sera négatif au cours de l'an 2001 avec un ratio de -8%. Cette détérioration du solde est dû essentiellement à une forte croissance des dépenses de capital qui seront financées par des ressources internes à hauteur de 61% en relation à l'année antérieure. En 2002 et 2003, ce ratio va s'améliorer sans pour autant atteindre le niveau établi par l'UEMOA. Il sera de 6% du PIB. Cette amélioration sera atteinte grâce à une gestion rigoureuse des dépenses courantes. Ces dépenses devront d'ailleurs fléchir de 21.2% en 2001 à 20% en 2002.

Dans ce contexte, la politique budgétaire sera restrictive et sera orientée vers (i) l'approfondissement des réformes structurelles initiées en 1997 en vue de consolider les finances publiques, (ii) la matérialisation d'une série de mesures au niveau politico-administrative et institutionnel qui permettront de réduire les dépenses courantes. Les économies ainsi faites permettront de créer les conditions nécessaires à la démobilisation partielle des forces armées et para-militaires. (iii) la réorientation des dépenses publiques de façon à canaliser le plus de ressources financières vers les secteurs prioritaires de l'économie nationale à savoir les secteurs sociaux (éducation, santé, lutte contre la pauvreté) et la promotion des infrastructures, (iv) l'augmentation de l'efficacité dans le recouvrement des impôts et de lutte contre la fraude fiscale.

En même temps la stratégie ci-dessus mentionnée, seront mises en oeuvre entre 2000 et 2003, les mesures suivantes:

- (i) l'amélioration de l'administration de l'impôt général sur les ventes (IGV) à travers son élargissement aux petits commerçants et son augmentation à 15%;
- (ii) la réduction du taux du tarif extérieur à un taux maximum de 20% et la réduction de la fourchette tarifaire de 5 à 4;
- (iii) l'amélioration du fonctionnement du trésor à travers l'automatisation des procédures de liquidation des dépenses publiques;
- (iv) le renforcement des mesures de contrôle de l'exécution du budget dans les départements techniques;
- (v) la réforme du système d'acquisition des biens publics;
- (vi) l'augmentation de l'efficacité de prestation de services du secteur privé;
- (vii) le renforcement de l'exécution du budget en tenant compte des règlements et procédures de l'UEMOA;
- (viii) la non accumulation des arrières internes;
- (ix) la tenue de l'audit des comptes de l'Etat (jusqu'en Septembre 2001).

Il est prévu une amélioration progressive du solde budgétaire primaire au cours des prochaines années. Les pourcentages des recettes fiscales totales et des dons par rapport au PIB passeront de 26.3% en 2000, 25.8% en 2001, 27.2% en 2002 à 28.0% en 2003. En relation au PIB, les dépenses totales, y compris les emprunts liquides, seront respectivement de 33.8%, 39.3%, 37.5% et 36.9% en 2000, 2001, 2002 et 2003. A l'exception de 2001, les dépenses courantes seront sous contrôle et connaîtront une chute. Les dépenses d'investissements augmenteront de 13.1% du PIB en 2000 à 16.8% du PIB en 2003.

Comme résultat d'une meilleure gestion de la demande, le taux moyen d'inflation passera de 10.2% (projection de 2000) à notamment 4.1% (2001), 3% (2002) et 2% (2003).

Le ratio du solde de la dette interne et externe en relation au PIB nominal va chuter durant toute la période d'exécution du Programme. Il va passer de 347% en 2000, 306.5% en 2001, 270.8% en 2002 à 237.9% en 2003.

En relation au PIB, le déficit de la balance de paiements, hors dons officiels, évoluera de 26.5% en 2000, 29.6% (2001), 25.1% (2002) à 24.6% en 2003. Le maintien de ce ratio à des pourcentage au dessus des normes s'explique par l'augmentation des importations liées aux besoins d'investissement qui devront augmenter de 39.5% en 2000 à 43.7% en 2001.

Les principales réformes que le gouvernement a prévu pour la période 2000-2003 concernent notamment les réformes fiscales, de transparence dans la gestion des dépenses publiques, la rigueur dans le recouvrement des impôts, convergence fiscale dans le cadre de l'UEMOA, décentralisation fiscale, gestion de la dette extérieure, programme de démobilisation, réinsertion et réintégration (PDRR), exécution du plan de règlement des arrières internes, réforme de l'administration publique, privatisation des entreprises publiques.

Dans le domaine de la politique fiscale et de gestion des dépenses, les mesures suivantes seront prises :

- (i) l'amélioration de l'administration de l'impôt général sur les ventes (IGV) à travers son élargissement aux petits commerçants et son augmentation à 15%;
- (ii) la réduction du taux du tarif extérieur à un taux maximum de 20% et la réduction de la fourchette tarifaire de 5 à 4;
- (iii) l'amélioration du fonctionnement du trésor à travers l'automatisation des procédures de liquidation des dépenses publiques;
- (iv) le renforcement des mesures de contrôle de l'exécution du budget dans les départements techniques ;
- (v) la réforme du système d'acquisition des biens publics;

- (vi) l'augmentation de l'efficacité de prestation de services du secteur privé;
- (vii) le renforcement de l'exécution du budget en tenant compte des règlements et procédures de l'UEMOA;
- (viii) la non accumulation des arrières internes;
- (ix) la promotion de la vérification des comptes de l'Etat (jusqu'en Septembre 2001).

Dans le domaine de la gestion de la dette extérieure, l'Unité de la dette extérieure sera renforcée notamment la dotation en ressources humaines et en moyens matériels adéquats et la non contraction des prêts non concessionnels.

Dans la sphère des réformes de la fonction publique, il est prévu notamment:

- (i) l'élimination des ex-fonctionnaires de l'administration publique;
- (ii) l'élimination des fonctionnaires fantômes de l'administration publique et de l'emploi double;
- (iii) l'identification et la détermination du nombre exact des fonctionnaires superflus;
- (iv) simplification des politiques de contract;
- (v) l'élaboration de procédures efficaces de contract avec le privé pour des prestations de services;
- (vi) élaboration d'un programme de réduction de 2800 fonctionnaires entre les échelons 0 et Z;
- (vii) Formulation d'un ensemble de mesures d'endommisation et de recyclage des fonctionnaires touchés par la compression dans des activités liées aux PME/PMI.

Les mesures de privatisation et restructuration des entreprises publiques comprennent notamment:

- (i) l'adoption d'un plan d'action par le conseil des ministres;
- (ii) le rétablissement de l'Unité Centrale de privatisation;
- (iii) initiation des procédures de vente de trois (3) unités industrielles notamment de deux hôtels et d'une unité de céramique en 2001;

Dans le secteur extérieur, l'amélioration du déficit des transactions courantes dépendra du renforcement des secteurs liés aux exportations. Le déficit courant de la balance de paiements, hors transferts officiels, se situera à 26.5% en 2000, 29.6% en 2001 par rapport au PIB. Entre 2002 et 2003, ce déficit connaîtra une évolution positive. Il passera de 25.1% à 24.6% du PIB. La détérioration du déficit courant en 2000-2001 sera due à la forte croissance des importations de l'ordre de 39.5% et 43.7% en 2000 et 2001 notamment. Ce ratio doit cependant connaître une évolution positive en 2002 et 2003. Elle résultera de la contraction des importations de l'ordre de 40%.

Dans le but d'améliorer ce ratio, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes:

- (i) adoption de mesures pour promouvoir et diversifier les produits destinés à l'exportation et en particulier des produits agricoles;
- (ii) adoption d'une politique d'endettement prudente qui privilégie les emprunts concessionnels comme ceux qui proviennent de l'IDA;
- (iii) la liquidation à temps des obligations financières vis à vis des créanciers multilatéraux;
- (iv) Mise en œuvre des mécanismes qui associent directement le ministère des finances dans tout processus d'endettement.

La politique monétaire sera définie, comme de par le passé, dans le cadre communautaire de l'UEMOA. Elle consistera à préserver la valeur du Franc CFA et à contenir l'inflation afin de libérer des ressources nécessaires au développement du secteur productif. Aussi, l'objectif de la politique monétaire est que la réduction de l'endettement de l'Etat vis à vis du système bancaire permettra d'augmenter les opportunités de crédits à l'économie. La baisse de l'inflation et la supervision bancaire devraient déboucher sur le renforcement de l'intermédiation financière plus dynamique et sur l'apparition d'institutions d'épargne et de crédit centrés sur le financement de petits projets.

Les actifs externes liquides passeront de 26.5 milliards de FCFA en 2000 à – 30.8 milliards en 2001. Cette progression viendra des bons résultats au niveau du solde de la balance de paiements. Le crédit à l'économie devra progresser pour faire face aux besoins du secteur productif. La position liquide du gouvernement évoluera conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'UEMOA qui consiste à mettre fin au financement du déficit du budget de l'Etat par la Banque Centrale et cela à partir de 2001.

Pour éviter d'être submergé par un niveau élevé d'endettement, le gouvernement a adopté la stratégie qui consiste à privilégier les emprunts ayant une forte composante de concessionnalité comme ceux concédés par l'IDA. Dans cet ordre d'idées, l'unique entité du gouvernement autorisée à contracter des prêts pour le pays est le Ministère des Finances.

Pour augmenter la probabilité d'éligibilité de la Guinée-Bissau à l'initiative HIPC, le gouvernement est entrain de normaliser les relations avec tous ses bailleurs de fonds. Les efforts se concentrent surtout sur l'élimination des soldes liés aux arrières et liquidations des obligations financières relatives aux taux d'intérêt qui ne sont pas concernés par l'allègement de la dette.

Secteur Privé

Pour se conformer aux principes qui régissent le fonctionnement de l'économie de marché, le gouvernement se retire progressivement des activités économiques tout en créant les conditions nécessaires au secteur privé qui doit servir de moteur à la croissance et au développement économique. Après avoir créé les conditions tels que la réforme du cadre légal et réglementaire, réforme du secteur bancaire et des institutions non bancaires, privatisation de certaines entreprises publiques, réforme et libéralisation des secteurs des infrastructures et de services. l'Etat entend limiter ses fonctions à celles d'orientation, régulation et de fiscalisation.

Pour pleinement jouer ce rôle, le gouvernement entend mobiliser des ressources aux niveaux interne et externe pour mettre en place des programmes spécifiques d'appui et de financement des activités du secteur privé. Les programmes déjà mis en place sont le programme d'appui aux jeunes entrepreneurs (SAJE), le programme d'appui à la femme entrepreneur, le programme d'appui aux exportations des produits du secteur agricole et le programme de promotion des emplois pour jeunes.

Pour assainir l'économie et aider à la relance du secteur privé, le gouvernement compte initier à court terme un programme remboursement des arrières internes et de compensation au secteur privé pour les dommages causés par le conflit politico-militaire de 1998. À travers ces différents programmes, le gouvernement vise:

- (i) la régularisation des arrières de la dette interne;
- (ii) la négociation de lignes de crédit pour appuyer le secteur privé;
- (iii) la mise à la disposition du secteur privé l'appui technique et financier pour lui permettre d'entreprendre des actions qui conduisent à un développement durable;

Toutes ces mesures seront complétées par la dissémination de la législation sur l'harmonisation du droit des affaires (OHADA), la création d'un tribunal d'arbitrage, la dissémination de la législation sur la propriété foncière (loi de la terre), la révision de la loi générale du travail, renforcement de la capacité institutionnelle des juridictions commerciales (tribunaux), simplification des formalités qui conduisent à la création d'entreprises, adoption du code de l'UEMOA et sa diffusion, création d'une institution autonome de promotion du secteur privé (centre ou institut), renforcement de la capacité

institutionnelle du secteur bancaire ainsi que la diffusion de la loi bancaire, la préparation d'un plan d'action pour le développement des institutions non bancaires et de microfinances (ONG, FUNDEI, Initiatives de Base) pour répondre aux besoins du secteur informel, la promotion et mise en place de la **Fondation d'Action Sociale** pour apporter un appui aux associations de base et rurales, la dynamisation du processus de diversification du paysage bancaire du pays (BICIS, Caisse d'épargne, CBAO, etc), le renforcement des capacités de transfert de technologie au secteur privé, mise en place et gestion du circuit d'information, la formation et assistance technique spécialisée, la facilité d'accès au crédit, la création d'une agence nationale autonome pour la promotion de l'exportation des produits halieutiques, agricoles (noix de cajou, fruits et légumes et forestiers) et les unités de transformation industrielle et artisanale des noix de cajou.

Secteurs Productifs

Agriculture et Élevage

L'agriculture continuera encore pour longtemps à jouer un rôle clef dans la politique économique du gouvernement qui se fixe pour objectif de rentabiliser le secteur primaire. Afin d'atteindre le taux réel de croissance annuel du PIB de 8-9% et lutter contre la pauvreté, le gouvernement a décidé de concentrer ses actions sur un développement rural largement diversifié et qui permette l'augmentation des revenus des paysans. Dans cette optique, il s'est fixé dans la carte de la politique de développement du secteur agricole, les objectifs suivants:

- (i) garantir la sécurité alimentaire;
- (ii) augmenter et diversifier les exportations des produits agricoles;
- (iii) garantir une gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales;
- (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales.

Outre l'opérationnalisation de la carte de politique agricole, la dynamisation du secteur agricole passera également par la révision de la loi foncière et cela pour:

- (i) voir naître un monde rural dynamique;
- (ii) libérer les énergies et les potentialités du secteur privé;
- (iii) protéger l'environnement;
- (iv) clarifier les droits de propriété sur la terre et la protection des droits de propriété traditionnelle;

- (v) promouvoir la valeur commerciale de la terre;
- (vi) attirer les investissements privés nationaux et étrangers, ainsi que la modernisation du secteur agricole.

Pour accélérer la modernisation de l'agriculture et diversifier la production, le gouvernement entend:

- (i) relancer le crédit agricole pour stimuler les investissements dans le secteur;
- (ii) réactiver le laboratoire national d'analyse des sols identifier les potentialités de chaque région;
- (iii) vulgariser les méthodes de l'agriculture moderne comme l'utilisation des engrais et des variétés améliorées;
- (iv) dynamiser les services de l'Institut National de Recherches Agraires INPA;
- (v) stimuler l'intervention du secteur privé.

Dans le domaine de l'élevage, le gouvernement compte mettre en place des lignes de crédits pour le développement de petites unités d'élevage à faibles coûts de porcins, de la volaille et de petits ruminants. Le gouvernement compte aussi encourager l'exploitation commerciale du secteur de l'élevage pour permettre d'une part d'augmenter la consommation de protéines et de l'autre rentabiliser le secteur. Pour cela, le gouvernement entend mettre en place et en collaboration avec les pays voisins des mécanismes de diffusion, d'information, d'alerte précoce et de traitement des épidémies animales.

Pêches

De toutes les activités primaires qui peuvent être rentabilisées en vue de mobiliser les ressources financières au niveau interne, la pêche présente les plus grandes opportunités dans les court et moyen termes. C'est pourquoi, la politique du gouvernement pour le développement du sous secteur de la pêche se base essentiellement sur:

- (i) la défense des intérêts nationaux;
- (ii) la rentabilisation du sous secteur;
- (iii) respect de l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité;
- (iv) promotion de mesures pour perpétuer les richesses du sous secteur.

Ainsi, sur la base de ces objectifs, le gouvernement entend mener les actions allant dans le sens de la:

1. la création de conditions pour une exploitation rationnelle et durable du sous secteur, afin d'en tirer les ressources nécessaires au développement des autres secteurs de l'économie nationale. Cette politique suppose cependant la mise en oeuvre des actions que sont:

- (i) la création d'une flotte nationale de pêche;
- (ii) la réduction du nombre de licences de pêche attribuées aux navires étrangers et revoir la coopération avec les flottes étrangères qui traditionnellement opèrent dans le sous secteur;
- (iii) la réalisation d'investissements pour la construction de ports spécialisés dans le traitement des produits de la pêche;
- (iv) promotion des investissements dans les équipements de froid sur terre pour la conservation des produits de la pêche;
- (v) promotion de capacités locales capables d'intervenir sur toute la chaîne des activités liées à la pêche.

Industrie.

Le tissu industriel du pays est le fruit des investissements publics effectués après l'indépendance et plus précisément entre 1975 et 1980. Cependant, le processus d'industrialisation de cette époque était plutôt orienté vers la création de grands projets dont beaucoup avaient fini par succomber à la faiblesse financière et en ressources humaines dotées de l'expérience nécessaire.

Actuellement, le gouvernement se propose de mettre en oeuvre une politique et une stratégie d'industrialisation virées vers le transfert de technologie, vers la création de la valeur ajoutée et d'emplois. Cette politique et stratégie vient de la prise de conscience qu'une croissance accélérée et soutenue ne peut découler que d'une industrie forte, dynamique et compétitive.

L'objectif du gouvernement est de promouvoir le produit **Made in Guinea-Bissau** à travers l'adoption de technologies intermédiaires. Un coup de pouce sera donné au développement de petites et moyennes entreprises (PMI) de conservation et de transformation des produits primaires tels que les noix de cajou, les produits de la pêche, du bois, etc.

La transformation des noix de cajou fera l'objet d'une attention spéciale à cause du rôle prépondérant qu'elle joue dans l'économie nationale. Le gouvernement compte créer les conditions qui permettront dans quatre ans d'installer des unités industrielles dans toutes les régions du pays pour diminuer de façon substantielle l'exportation de noix de cajou à l'état brut.

Les lignes maitresses de la politique du gouvernement sont:

1. l'appui à la création d'un tissu industriel national diversifié, basé sur la production à bas coûts en utilisant des technologies intermédiaires adaptées à la qualité de la main-d'oeuvre locale;
2. le paiement des arriérés internes de l'Etat vis à vis des entreprises nationales;
3. le renforcement du tissu industriel et la création de conditions favorables à l'adoption de nouvelles technologies et de meilleures techniques de gestion;
4. la mise en application de programmes spécifiques de promotion industrielle;
5. l'adoption de mesures spécifiques de revitalisation industrielle.

Ressources Naturelles et Environnement

Dans le domaine des ressources naturelles, les principaux objectifs sont les suivants:

- (i) la garantie de l'accès de la population à l'eau potable, facteur primordial dans toute politique visant le bien-être;
- (ii) l'inventaire exhaustif des ressources naturelles disponibles et possibilité de leur exploitation rationnelle;
- (iii) la formation de la capacité nationale, ayant pour vocation la valorisation des ressources locales avec des technologies appropriées;
- (iv) la garantie d'une exploitation durable basée sur une protection judicieuse de l'environnement.

Les stratégies et mesures pour la matérialisation de ces objectifs comprennent notamment :

- (i) l'actualisation et la mise en oeuvre du schéma directeur du sous secteur de l'eau et assainissement;

- (ii) l'actualisation de la carte des potentialités minières de la Guinée-Bissau et la continuation des recherches et études de viabilité des projets pour l'exploitation des ressources minérales déjà identifiées notamment de la bauxite, des phosphates et du pétrole;
- (iii) la promotion et l'utilisation des matériaux locaux;
- (iv) l'élaboration de la politique et d'un plan national de gestion de l'environnement et de protection des parcs et des zones protégées ainsi que l'élaboration et la mise en application du programme de gestion de la biodiversité de la zone côtière.

Commerce

Le commerce, qui depuis le début de la libéralisation économique croît à un rythme assez accéléré et de manière anarchique, sera l'objet d'une attention de la part du gouvernement. Cependant cette attention se limitera à peine au rôle d'arbitrage et de création de conditions nécessaires au renforcement de ce secteur. Dans cette perspective, le gouvernement soumettra à l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) pour approbation un projet de loi sur la concurrence. L'approbation de ce document permettra de disposer d'un cadre juridique qui permette d'assainir et de réglementer le secteur commercial en fonction des objectifs que voici:

- a) la défense du consommateur;
- b) la promotion de la libre concurrence;
- c) la stabilité des prix;
- d) la réduction du déséquilibre de la balance commerciale;
- e) la compétitivité des produits nationaux;
- f) la promotion des produits nationaux à travers la dynamisation des circuits commerciaux entre les régions du pays et l'institutionnalisation des foires commerciales;
- g) l'accomplissement des critères de convergence établis par la CEDEAO et l'UEMOA.

Aussi, le gouvernement entend promouvoir les produits nationaux en donnant son appui au développement des échanges commerciaux au niveau de la sous région à travers les foires et les échanges transfrontaliers.

Tourisme et Hotellerie

Pour valoriser de maniere rationnelle les immenses potentialités touristiques dont dispose le pays, le gouvernement compte actualiser et exécuter le plan directeur du tourisme. Le gouvernement va aussi appuyer le secteur privé dans la mobilisation des ressources financières pour la développement des initiatives d'envergure modeste et compatibles avec les capacités nationales. Une partie des ressources ainsi mobilisées sera orientée vers la promotion de ressources humaines qui serviront de support au dveloppement du secteur du tourisme.

Les grandes lignes de la stratégie du gouvernement dans le secteur sont:

1. l'actualisation et la mise en application du plan directeur du secteur du tourisme;
2. la promotion de la Guinée-Bissau à l'extérieur comme une destination touristique de qualité;
3. l'accélération de la création de nouvelles unités de tourisme de qualité internationale ;
4. appui à la formation professionnelle pour améliorer la qualité des ressources humaines dans le secteur;
6. l'élaboration et la mise en oeuvre du plan national d'aménagement des sites touristiques;
7. la formation de ressources humaines dans l'hotellerie;
8. l'élaboration de la législation sur le secteur du tourisme;
9. acceleration des privatisations dans le secteur du tourisme et de l'hotellerie.

Artisanat

La promotion des produits **Made in Guinea-Bissau** concerne l'artisanat dont la valorisation inclut les domaines utilitaires ou sous exploités comme ceux de la construction et de la production de l'énergie à bas cout. En plus des domaines utilitaires au niveau national, le développement de l'artisanat sera stimulé en fonction des opportunités offertes par les marchés extérieurs. Ainsi, le gouvernement se propose de:

1. réaliser une étude qui lui permettra de s'imprégner de la situation de l'artisanat traditionnel et de l'art populaire. La connaissance de la réalité du secteur permettra d'envisager les conditions de l'exploitation sur une base commerciale du secteur;
2. créer un village artisanal ;

3. élaborer la législation sur l'artisanat;
4. participer dans les foires internationales.

1.2. Programme de Lutte contre la Pauvreté

Le gouvernement a déjà élaboré un draft sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) dans lequel il a incorporé les objectifs internationaux fixés par l'OCDE/CAD et qui devraient être atteints en 2015. à savoir:

- (i) réduire de moitié le taux de la pauvreté absolue;
- (ii) réduire de deux tiers les taux de mortalité infantile;
- (iii) adopter le principe de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire;
- (iv) éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation (d'ici 2005);
- (v) mettre en oeuvre dans tous les pays, d'ici 2005, les stratégies nationales pour inverser les tendances à la dégradation de l'environnement d'ici 2015.

Dans le document définitif (DENARP), qui sera finalisé cette année, le gouvernement présentera les scénarios, politiques et stratégies qui lui permettront d'accomplir ces objectifs. En effet, les simulations faites montrent qu'il ne sera pas possible de réduire de manière significative l'actuel taux de pauvreté qui est de 88% dans les 6-7 prochaines années et cela même en se basant sur le taux de croissance du PIB le plus optimiste (8-9%/an) et sur la croissance des revenus per capita de 5-6%/an. En 2015, selon les objectifs internationaux de développement, le taux de pauvreté devrait être réduit de moitié. À la même période, ce taux sera de 64% en Guinée-Bissau, même si le taux de croissance des revenus per capita se maintenait à 5%. Alors si le taux de croissance réelle du PIB venait à être de 5%, la pauvreté ne sera éliminée qu'en 2050.

Les stratégies pour la réduction de la pauvreté contenues dans le programme du gouvernement se divisent en quatre (4) blocs, à savoir:

- (i) la création de conditions pour une croissance rapide et soutenue de l'économie nationale;
- (ii) l'augmentation de l'accès aux biens sociaux essentiels;
- (iii) mise en application des programmes virés vers l'allègement de la pauvreté;
- (iv) amélioration de la bonne gouvernance.

(I) Creation de Conditions pour une Croissance Rapide et Durable

Pour atteindre les objectifs et les taux de croissance nécessaires à la réduction de la pauvreté, le gouvernement devra préserver la stabilité macro-économique pour pouvoir :

(i) retrouver la situation économique et sociale d'avant le conflit politico-militaire de Juin 1998, à savoir le fonctionnement normal des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'énergie, le rétablissement de la sécurité publique, etc. Dans ce contexte, la mise en oeuvre des réformes structurelles, appuyées par la fond Monétaire Internationale et la Banque Mondiale pour la période 2000-2003, pourra contribuer au développement du secteur privé, à la diversification de l'économie rurale et à l'amélioration des infrastructures.

D'entre les réformes structurelles qui seront mises en application, se détachent celles relatives aux finances publiques et dont l'objectif est d(e) (i) élargir la base tributaire ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance et combattre la corruption ; (iii) augmenter la responsabilité du gouvernement dans l'exécution du budget consolidé de l'Etat ; (iv) mettre en oeuvre des politiques économiques et financières centrées sur l'accomplissement des critères de la convergence, établis par l'UEMOA ; (v) renforcer la gestion de la dette extérieure ; (vi) réduire les effectifs des forces armées et paramilitaires ; (vii) liquider les arrières internes ; (viii) réduire la masse salariale ; (ix) renforcer la solvabilité du système bancaire ; (x) poursuivre le programme de privatisation ; e (xi) créer des conditions propices au développement du secteur privé.

Les stratégies et mesures du gouvernement pour atteindre les objectifs ci-dessus énumérés sont:

- a) améliorer l'administration de l'IGV ; b) élargir la base de l'IGV et augmenter son taux. L'IGV sera d'ailleurs substitué en 2001 par l'impôt sur la valeur agrégée (IVA) ; c) améliorer la gestion des services des impôts et douaniers ; d) rationaliser le fonctionnement du trésor avec l'informatisation des procédures ; e) renforcer la capacité d'exécution du budget par les ministères ; f) réformer les systèmes d'acquisitions ; g) privatiser quelques services publics ; h) mettre en application la révision des dépenses publiques ; i) renforcer la capacité du tribunal des comptes, de l'inspection générale des finances et de vérification des comptes de l'Etat par des cabinets indépendants ; j) mettre en application le code de transparence dans la gestion des finances publiques ; k) réduire le taux moyen d'inflation à 3% ; l) réduire le ratio du solde de la dette interne et extérieure en relation au PIB 2000-2003 ; m) réduire le ratio de la masse salariale par rapport aux recettes fiscales à 43,3% ; n) réduire le déficit externe courant en relation au PIB ; o) augmenter le taux de la pression fiscale à 17% ; q) augmenter le nombre des villages fiscaux ; r) renforcer l'Unité de Gestion de la Dette Extérieure avec des moyens informatiques et en ressources humaines ; s) donner la priorité aux prêts concessionnels ; t) mettre en application le programme de démobilisation ; u) mettre en application le plan de liquidation des arrières

internes ; v) procéder à la réforme de l'administration publique ; w) mettre en oeuvre la réforme du secteur bancaire et sa recapitalisation des banques ; x) privatiser les entreprises publiques ; y) promouvoir les activités du secteur privé.

(II) Augmentation de l'Accès aux Biens Sociaux Essentiels

Un des pires héritages des politiques antérieures est la faiblesse des indicateurs sociaux. C'est conscient de cette situation que le gouvernement s'est fixé comme priorité mettre en application des mesures qui permettent un plus grand accès aux biens sociaux essentiels afin de pouvoir réduire la pauvreté.

Secteurs Sociaux

Dans les études prospectives NLTPS, la population de la Guinée-Bissau a considéré l'éducation comme sa préoccupation principale. Cette préoccupation de la population a été confirmée par d'autres études notamment la préparation de la stratégie d'assistance au pays (CAS, en anglais) sous l'égide de la Banque Mondiale en Novembre 1995. En 2000, le gouvernement avait déclaré l'éducation, la priorité de toute la législature et avait pris l'engagement d'élever le niveau des ressources financières allouées à l'éducation à 4% du PIB et à 17.4% de toutes les dépenses publiques et cela jusqu'en 2004. Cet effort financier du gouvernement a pour but de viabiliser le droit de tous les enfants et jeunes de la Guinée-Bissau à l'éducation en améliorant l'accès aux établissements scolaires, en atténuant les disparités entre les sexes dans principalement l'enseignement de base.

Ayant pris conscience de l'importance de l'éducation dans le développement du pays et dans l'élimination de la pauvreté en Guinée-Bissau, le gouvernement va dans le moyen terme :

- (i) augmenter les ressources financières à l'éducation de 1.7% du PIB à 4%;
- (ii) élever le niveau de l'enseignement secondaire jusqu'en douzième année dans toutes les capitales régionales;
- (iii) élever le niveau de l'enseignement secondaire jusqu'en neuvième année dans toutes les capitales départementales;
- (iv) garantir l'enseignement élémentaire jusqu'en quatrième année dans chaque village de 500 habitants;
- (v) promouvoir une politique d'égalité entre les sexes et une réforme globale du système éducatif, qui inclura la réforme des programmes, la réforme institutionnelle et l'amélioration de la qualité de l'enseignement;
- (vi) stimuler l'enseignement professionnel et supérieur.

Pour la période 2000-2003, les objectifs du gouvernement dans l'enseignement primaire sont :

- (i) récupérer les salles de classes endommagées durant le conflit politico-militaire;
- (ii) atteindre le taux brut d'inscription d'avant le conflit de 1998;
- (iii) promouvoir l'éducation des jeunes filles;
- (iv) améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation primaire;
- (v) réinstaurer l'enseignement professionnel;
- (vi) corriger les déséquilibres régionaux en matière d'éducation primaire.

Les mesures pratiques pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés sont l(a):

- (i) récupération de 58 salles de classe à Bissau;
- (ii) construction de 60 salles de classe dans les régions pour compenser celles réquisitionnées;
- (iii) construction de 150 nouvelles salles de classe entre 2001 et 2003;
- (iv) augmentation du taux brut d'inscription de 57,3% en 2000, 59,2% en 2001, 61% en 2002 à 62,8% en 2003;
- (v) augmentation du taux brut d'inscription des filles à l'école primaire de 43,2% en 2000, 45,3% en 2001, 47,4% en 2002 à 49,7% en 2003;
- (vi) augmentation du nombre de professeurs qualifiés à 75% des effectifs;
- (vii) élargissement du programme de cantines scolaires à toutes les régions du pays;
- (viii) création d'une université en Guinée-Bissau;
- (ix) dynamisation de la collaboration dans les actions de promotion de l'éducation.

Santé

Les principaux objectifs de la politique sanitaire s'articule autour de (i) l'augmentation de la couverture et de la qualité des soins de sante primaires et de reference ; (ii) renforcement de la capacité institutionnelle ; (iii) promotion de la santé à travers des activités d'information, éducation et de communication.

La matérialisation des objectifs du gouvernement dans le secteur passera par les strategies et mesures suivantes :

- (i) actualisation du programme national de développement du secteur de la santé (PNDS). Dans ce programme, il est prévu une augmentation des dépenses publiques sur financement extérieur de 2,8% en 2000 ; 3,7% en 2001, 4.2% en 2002 à 4.7% en 2003 et sur ressources propres de 1.8% en 2000, 2.5% en 2001, 2.9% en 2002, à 3.3% en 2003;
- (ii) construction d'un centre hospitalier de référence dans une zone centrale du pays;
- (iii) lancement d'un programme national de lutte contre les grandes endémies notamment le paludisme et le sida;
- (iv) lancement d'un programme de vigilance; de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles;
- (v) lancement d'une campagne nationale pour l'erradication de la poliomyélite, du tetanos néonatal et de la lépre;
- (vi) l'amélioration de l'accès aux médicaments à travers la reorganisation de la distribution, de planification, de gestion, d'information, d'actualisation, d'application rigoureuse de la législation sur la vente des médicaments et de l'extension des circuits de l'initiative de Bamako;
- (vii) application des tarifs ou autres mécanismes de solidarité, basés sur les possibilités financières des patients;
- (viii) renforcement de la capacité institutionnelle et décentralisation du ministère de la santé;
- (ix) dynamisation de la collaboration entre institutions dans les actions de promotion de la santé.

Eau et Assainissement

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le programme du gouvernement s'oriente vers la mise en oeuvre du Plan Directeur du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les principaux points de la politique sectorielle sont:

- (i) décentralisation des services de l'eau et de l'assainissement;
- (ii) approbation de la législation sur le sous secteur de l'eau et de l'assainissement;
- (iii) augmentation du taux de couverture à travers l'augmentation de fontaines, la réhabilitation et extension des circuits de distribution dans les centres urbains et semi-urbains, l'éducation, l'animation et la sensibilisation de la population;
- (iv) uniformisation des équipements et leur manutention;
- (v) extension du programme de l'énergie solaire pour faciliter le pompage de l'eau, afin d'assurer un service adéquat aux zones de concentration des couches sociales les plus vulnérables;
- (vi) redynamisation du comité interministériel de l'eau-CIMA;
- (vii) fiscalisation rigoureuse du sous secteur.

Dans son programme d'assainissement urbain, semi-urbain et de protection de l'environnement, le gouvernement envisage de récupérer et d'étendre les circuits de drainage et d'assainissement pour réduire la pollution de l'environnement et la propagation de maladies. Cette politique passera par des programmes de sensibilisation sur l'assainissement en milieu rural et urbain, la désinfection des fontaines et puits, construction des points de traitement des eaux usées domestiques dans les centres urbains et semi-urbains d'ici 2002, la promotion des ressources humaines et l'association du secteur privé dans l'exploitation du secteur.

Femmes, Jeunes et Enfant

Une des priorités du gouvernement est l'insertion des groupes sociaux les plus vulnérables que sont les femmes, les jeunes et les enfants. Ces groupes seront les plus grands bénéficiaires du programme de lutte contre la pauvreté.

Pour consolider les conquêtes économiques et politiques de la femmes, le gouvernement entend (i) augmenter le nombre de femmes dans les sphères de décision ; (ii) favoriser un accès adéquat de ces groupes à l'éducation et à la formation ; (iii) encourager un plus

grand accès de la femme aux facteurs de production ; (iv) combattre par des moyens juridiques, d'éducation et d'information, les facteurs qui empêchent l'épanouissement socioculturel de ces groupes ; (v) aborder de manière adéquate les questions relatives au genre.

Pour concrétiser ces objectifs, le gouvernement prévoit d'(e) (i) dynamiser l'Institut de la femme et de l'enfant ; (ii) appliquer avec rigueur les conventions sur l'élimination de la discrimination contre la femme et sur les droits de l'enfant (CDC); lutter contre la consommation de la drogue et la délinquance juvénile ; (iii) réviser la loi qui limite l'accès de la femme à la terre ; (iv) créer des centres de formation et d'embauche pour jeunes ; (v) créer des programmes de microcredits et d'appui aux femmes entrepreneurs ; (vi) divulguer largement dans les moyens de communication les programmes pour et sur les femmes.

(III). Mise en Oeuvre de Programmes Dirigés vers l'Allègement de la Pauvreté

Le conflit militaire de 1998-1999 a révélé une série de contradictions sociales et de préoccupations, liées à de profonds sentiments d'exclusion et d'injustice, facteurs du conflit. Pour éliminer ces facteurs, le gouvernement va centrer ses efforts sur la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

Ainsi, le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration des anciens combattants s'insère dans ce cadre de la tentative d'assurer une meilleure redistribution des rendements et de promotion de la justice sociale. Outre ce programme, la politique de distribution de rendements et de promotion d'une plus grande justice sociale visera les groupes sociaux les plus vulnérables.

Également, le gouvernement envisage, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, élaborer et mettre en oeuvre des programmes spécifiques de l'allègement de la pauvreté. Les principaux objectifs du gouvernement dans ces programmes sont les suivants:

- (i) fournir de l'aide alimentaire, financée par les donateurs, aux groupes les plus vulnérables;
- (ii) achever la récupération des maisons des pauvres endommagées durant le conflit;
- (iii) achever le déminage avec l'assistance des donateurs, et;
- (iv) distribuer des semences agricoles.

Outre les objectifs ainsi définis, le gouvernement prendra des mesures additionnelles de réduction de la pauvreté qui comprendront un plus grand accès à l'eau potable, l'assainissement de base, la normalisation de l'approvisionnement en électricité, la protection des groupes les plus vulnérables.

II. Programme des Infrastructures

Le manque d'infrastructures économiques et sociales continue à constituer un des plus grands goulots d'étranglement pour le développement économique et social de la Guinée-Bissau. Pour remédier à cette situation dans les moyen et long termes, les priorités sont les suivantes :

1. Tracer un cadre juridique comprenant, entre autres aspects essentiels, la sauvegarde des intérêts des entreprises et des travailleurs;
2. Mettre en place dans le pays des infrastructures et institutions nécessaires à un développement durable, à la réduction des coûts de transaction et l'amélioration des conditions de vie de la population;
3. Elaborer un programme d'urbanisation, basé sur le Plan Urbanistique révisé, incluant les villes de Bissau, Mansoa, Bafata et Gabú;
4. Assurer la manutention des infrastructures économiques et sociales existantes;
5. Désenclaver les zones productives du pays.

Les objectifs ci-dessus seront matérialisés par la :

- (i) construction d'un complexe administratif (guichet unique), sièges régionaux de l'administration publique, pont de Joao Landim (finalisation), pont de Sao Vicente, deuxième sortie de Bissau, port de Buba, port de Cacheu, barrage hydroélectrique de Saltignou, 500 km de routes asphaltées, palais de la culture, 16 centres à usage multiple pour jeunes, habitats sociaux;
- (ii) Mise en application des programmes de manutention des routes et du patrimoine immobilier public;
- (iii) Construction de ponts pour assurer la traversée de rizières;
- (iv) Réfection du port de Bissau pour le rendre plus moderne et plus compétitif.

Transports et Communications

L'existence d'un circuit de transport et de communication performant et compétitif est une des conditions premières pour la valorisation des potentialités et des ressources internes et, par conséquent pour le développement du secteur productif et des services du pays. Pour viabiliser ces conditions, les priorités dans ce secteur sont la:

- (i) création d'une capacité nationale dans le domaine des transports, notamment des transports terrestres, maritimes et aériens;
- (ii) création d'une capacité nationale dans le domaine de communications;
- (iii) garantie d'une couverture nationale du réseau des transports et des télécommunications par la téléphonie fixe et mobile;
- (iv) garantie de la prestation de service compétitif et de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement aura besoin d'(e) (i) inciter à la création d'entreprises dans le secteur, (ii) récupérer des infrastructures avec des équipements adéquats, (iii) procéder à l'inspection technique régulière du parc automobile, (iv) libéraliser, privatiser quelques entreprises et procéder à d'importants investissements d'expansion surtout au niveau des infrastructures aéroportuaires.

Energie

La crise énergétique, que traverse la Guinée-Bissau et qui a été aggravée par le conflit politico-militaire de 1998, est l'illustration que les solutions apportées au secteur ne sont que palliatives parce que non adéquates à la nature structurelle du problème. En effet, l'absence d'une vision globale et d'une stratégie de moyen et long termes, alliant la recherche de solutions durables aux choix d'alternatives endogènes et réalistes, a transformé le secteur de l'énergie en un des plus grands goulots d'étranglements au développement du pays par la paralysie totale des secteurs productifs.

Sur la base de ce diagnostic, les objectifs suivants ont été définis:

- (I) Cours terme (2000-2001) : normaliser la fourniture de l'énergie électrique;
- (II) Moyen et long termes : promouvoir des solutions basées sur les potentialités locales, valorisation de la production locale et utilisation de technologies appropriées et adaptées aux conditions géographiques, incluant notamment la promotion des énergies alternatives qui permettent de tirer profit des sous-produits résultant de la valorisation des produits agricoles.

Les mesures qui seront mises en application pour la réussite de ces objectifs incluent entre autres :

A cours terme : (i) approvation de la loi sur le secteur de l'électricité, (ii) organisation d'un concours public pour la privatisation de l'entreprise de l'énergie et de l'eau de la Guinée-Bissau (EAGB), (iii) création d'un organe régulateur indépendant, (iv) augmentation de la puissance installée à 20.7 MW, correspondant à la puissance d'avant le conflit politico-militaire de 1998.

À moyen et court termes : (a) mise en oeuvre d'un programme d'énergie rurale à bas coût basé sur les potentialités locales, notamment solaire et marémotrice. Ces deux sources d'énergie peuvent servir à mettre en valeur les capacités dans la production locale d'énergie ; (b) construction du barrage hydroélectrique de Saltignou, en faisant recours à la technologie dite de filet d'eau, technologie peu onéreuse et plus adaptée aux conditions géographiques et plus appropriées pour une production d'énergie à grande échelle, destinée aux régions de l'Est et Sud du pays ; (c) un programme d'énergie thermique pour l'approvisionnement de la ville de Bissau, des villes environnantes et du Nord, basé sur le MDO, combustible moins cher que le gasoil, afin de diminuer les coûts d'exploitation et la pression sur la balance commerciale ; (d) un programme d'énergies alternatives à base de nouvelles technologies, notamment la cogénération, qui permet de tirer profit des sous produits du secteur agricole comme les noix de cajou et les arachides.

IV. Programme de Démobilisation et Réinsertion Sociale (Consolidation de la Paix et de Réconciliation Nationale)

La Guinée-Bissau, pays ayant conquis son indépendance suite à une lutte armée, est confrontée il y a 25 ans à un problème assez complexe et de surcroît mal géré, à savoir la démobilisation et réinsertion des anciens combattants. Cette situation, facteur principal du conflit politico-militaire, s'est aggravée encore plus avec l'augmentation du nombre de combattants à être démobilisés et réinsérés.

Afin d'apporter une solution finale au problème des anciens et des nouveaux combattants, le gouvernement a élaboré un programme de démobilisation, réinsertion et de réintégration. Ce programme vise les objectifs suivants:

- (i) garantir la paix, la stabilité et créer les conditions pour une paix durable en Guinée-Bissau à travers l'élimination des facteurs de tensions politiques et sociales;
- (ii) améliorer la situation socio-économique des groupes les plus vulnérables;
- (iii) contribuer directement et indirectement à la mise en oeuvre ou relance des activités économiques au sein des groupes à être réinsérés et réintégrés;

- (iv) réduire les effectifs des forces armées et par conséquent leur pression sur les finances publiques. En effet, le programme de démobilisation compte faire passer le nombre actuel de militaires de 26.000 à 12.000 en l'espace de trois ans (2000-2003);

Le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration comprend trois (3) phases qui sont :

- libérer les militaires et les para-militaires;
- reinsérer/réintégrer les militaires et para-militaires en apportant une aide (financière/formation professionnelle) qui leur permette de se prendre en charge dans la vie civile.

La phase de démobilisation sera précédée de celles de:

- (i) recensement des effectifs militaires et para-militaires;
- (ii) création d'un fond fiduciaire, alimenté par des bailleurs de fonds pour la réintégration économique et sociale;
- (iii) élaboration et approbation du manuel de procédures;
- (iv) mise en application du programme de démobilisation.

IV. Programme de Bonne Gouvernance

Gestion Économique

Dans le domaine de la gestion économique, le gouvernement a déjà initié la mise en application d'éléments essentiels de la stratégie de renforcement de la capacité de planification stratégique, d'analyse et de mise en oeuvre de politiques, amélioration de la gestion économique courante, élaboration du budget et de suivi de la performance budgétaire. Malgré les progrès réalisés, d'importants objectifs doivent être poursuivis pour rendre la gestion économique plus efficace pour réduire la pauvreté. Les domaines qui le plus exigent une intervention permanente sont ceux de la gestion macro-économique, sectorielle et budgétaire. À cet effet, le gouvernement compte améliorer la capacité de gestion économique à travers:

- (i) le renforcement des institutions publiques de collecte et de traitement des données statistiques;
- (ii) le renforcement de la capacité de formulation de politiques, réalisation des études d'impact, et définition de stratégies sectorielles de développement;

- (iii) amélioration de la capacité de préparation et exécution du budget ainsi que la gestion financière;
- (iv) la viabilisation de l'allocation adéquate des ressources, particulièrement aux secteurs sociaux, la mise en application d'un programme de réformes et de privatisation.

Le niveau insupportable de l'endettement de la Guinée-Bissau est dû en partie à la faible capacité du pays à financer des projets avec des ressources internes. De ce fait, les investissements n'ont pas été performants mais ont plutôt favorisé l'accumulation d'une dette extérieure élevée. Le succès de la nouvelle stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté dépendent de la capacité des autorités à identifier les sources de croissance en accord avec les aspirations de la population, à coordonner l'intervention des partenaires extérieurs de développement, et dans le long terme, à mettre en place des mécanismes performants de gestion des projets, financés par des fonds publics.

Développement Institutionnel et Administration Publique

La réforme et la modernisation de l'administration publique et du travail sont la condition sine qua non de la performance de l'Etat et de la bonne gouvernance. En effet, la diminution du nombre des travailleurs de la fonction publique permettrait non seulement d'améliorer leurs conditions de travail mais aussi de vie. La réforme et la modernisation de la fonction publique et du travail conditionnent les bonnes relations qui devraient exister entre les différents segments de la société du pays. De manière générale, elles sont la clé de la bonne gouvernance, qui suppose une fonction publique fonctionnelle, proche du citoyen et capable de faire face aux exigences de l'économie de marché. Dans cette perspective, tout le processus de développement institutionnel passe par :

- (i) la réforme et la modernisation de l'administration publique;
- (ii) le renforcement de la capacité institutionnelle en matière de l'administration et de travail;

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement envisage de promouvoir la réforme et la modernisation de l'administration publique à travers (b) la diminution des effectifs de la fonction publique (licenciements des effectifs), (c) déconcentration et décentralisation de l'administration ; (d) pourvoir l'administration de moyens de travail adéquats ; (e) actualisation de la législation du travail et la réglementation du travail temporaire, domestique et infantile, (f) la revitalisation et la moralisation de l'inspection du travail et de la sécurité sociale, (g) promouvoir la protection sociale à travers la dynamisation de l'Institut National de Providence Sociale et de la révision et la mise en oeuvre de la loi sur la retraite ; (h) actualiser la loi générale du travail en accord avec les besoins de protection des travailleurs et sur la base des exigences de l'économie de marché, (i) mettre en application, ensemble avec les autres entités publiques, para-publiques et

privées, de politiques et actions de promotion du travail, de l'emploi et de la promotion professionnelle.

Justice Sociale

Un développement institutionnel qui favorise une croissance durable implique la mise en place d'un système judiciaire efficace. A cet effet, le gouvernement entend rendre le système judiciaire accessible à tous les citoyens. La stratégie du gouvernement vise à mettre fin à l'impunité dans le pays, impunité qui a été à l'origine de la mauvaise gouvernance et du conflit politico-militaire de Juin 1998. L'instauration de la bonne gouvernance et de la paix civile nécessaires à la réussite de la stratégie de la réduction de la pauvreté exige le renforcement du bon fonctionnement du système judiciaire.

Un libre et facile accès au système judiciaire, des solutions justes et opportunes aux litiges soumis aux instances judiciaires compétentes, une protection des victimes en conformité avec la loi sont les bases d'une paix civile durable et d'un Etat de droit, d'une bonne gouvernance et sont les conditions premières pour le développement de l'initiative privée. Pour cela, il est indispensable de procéder à des réformes des lois en conformité avec les réalités socio-culturelles, réformes qui incluent (i) la réforme du code pénal, du code civil, du code du procès civil, du code des coûts judiciaires, et du code administratif ; (ii) l'institutionnalisation : du pourvoyeur de justice, du tribunal constitutionnel, du tribunal administratif et des comptes ; (iii) la diffusion et mise en application des actes uniformes de l'OHADA et la création de conditions de leur suivi ; (iv) l'harmonisation de la législation nationale avec les lois communautaires de l'intégration économique (CEDEAO, UEMOA).

B. Pan de Mise en Oeuvre

Le présent plan d'Action, synthèse de différents programmes nationaux et sectoriels, notamment du Programme pour l'Accélération de la Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, du Programme des Infrastructures, du Programme de Démobilisation et Réinsertion Sociale et du Programme de Bonne Gouvernance, sera mis en oeuvre par différents départements sectoriels, responsables de ces programmes. Par exemple, le Programme de l'Accélération de la Croissance sera coordonné et mis en application par le ministère de l'économie, le Programme de Lutte contre la Pauvreté par le Secrétariat d'Etat de Lutte contre la Pauvreté, le Programme de Démobilisation par le Ministère de la Solidarité Sociale et de Lutte contre la Pauvreté, le Programme de Bonne Gouvernance par la Vice-Primature. Malgré l'exécution des composantes du Programme d'Action par les départements sectoriels, la coordination sera assurée par le Ministère de l'Economie et du Développement Régional et par Secrétariat d'Etat au Plan, tous responsables de la coordination de la politique économique et d'investissements du pays. Pour éviter que les objectifs de la conférence ne soient pas exécutés, comme ce fut le cas dans le passé par

manque de suivi et de mise en application des engagements qui seront pris pendant la conférence, le Comité National Préparatoire de la III Conférence sera transformé, après cette Conférence, en un Comité de Suivi des Actions prévues dans le Plan d'Action (CNSAPA). Ce Comité National, qui sera dirigé par le Ministre de l'Economie et du Développement Régional, devra être doté de moyens techniques et de ressources humaines adéquats. Le CNSAPA se réunira périodiquement (par trimestre) pour le bilan de la mise en application du Programme d'Action et élaborera, à travers son secrétariat des rapports sur les progrès accomplis au gouvernement, PNUD et à la CNUCED. Comme la majorité des programmes ici mentionnés sont en cours d'élaboration, le CNSAPA compte dans le futur donner tous les détails sur les différentes actions et/ou des projets de ce Plan d'Action et de leurs coûts respectifs.

C. Estimation des Coûts

Mis à part le Programme de Démobilisation et Réinsertion des anciens combattants dont le coût total est estimé à US\$ 15 millions, la majorité des programmes contenus dans ce Plan d'Action est encore en cours d'élaboration, raison pour laquelle les données sur leurs coûts ne sont pas encore disponibles. Il est possible, cependant, à titre préliminaire, d'avancer avec certaines estimations des différents programmes (voir en annexe).

Si nous prenons en compte d'un côté, la nécessité d'augmenter les investissements publics pour atteindre leur niveau d'avant le conflit d'à peu près 18-20%, soit approximativement de US\$ 47-50 millions, et, de l'autre maintenir le niveau des investissements relativement stable au cours des prochaines années autour US\$ 40-50 millions par an, il est possible de situer les besoins de financement de la Guinée-Bissau à plus de US\$ 450 millions pour les dix (10) prochaines années.

Dans le court terme, 2000-2003, selon les estimations contenues dans le programme préliminaire triennal d'investissement élaboré par le Secrétariat d'Etat au Plan, l'économie de la Guinée-Bissau nécessitera d'un financement total de l'ordre de 119.962.238 de FCFA soit près de US\$ 171 millions. De ce montant, 68% soit près de US\$ 117 millions ne sont pas garantis. En terme de structure de financement, 12,4% proviendront des ressources propres au pays, 67% seront constitués de dons et 20,4% de prêts.

Conditions Indispensables pour Atteindre les Objectifs Prévus

Pour atteindre les objectifs, les stratégies et les activités mentionnés ci-dessus, les conditions suivantes doivent être réunies:

Sur le plan interne, la stabilité politique et la bonne gouvernance, évolution favorable des investissements sont de grande importance. Sur le plan extérieur, l'évolution favorable de

l'aide, du commerce international et l'allégement de la dette extérieure sont les principaux facteurs.

(i) Stabilité Politique et Bonne Gouvernance

La question de la bonne gouvernance est déterminante dans l'évolution politique, économique et sociale du pays dans les dix (10) prochaines années. Elle s'impose comme une condition primordiale pour la création et la viabilisation de conditions indispensables à la mise en oeuvre des réformes et actions de développement programmées. En effet, elle conditionne non seulement l'évolution interne du pays, mais aussi l'insertion du pays dans le monde, où le partenariat pour le développement et la concession de l'aide extérieure dépend de plus en plus de la qualité de la gouvernance (administration). Tout l'effort national qui sera fait pour accélérer la croissance de l'économie, réduire le niveau de la pauvreté, mettre en valeur les ressources humaines et naturelles du pays, créer des infrastructures économiques et sociales de base seront vains si le pays n'arrive pas à assurer la paix et la stabilité politique.

(ii) Evolution des Investissements

Pour que la Guinée-Bissau puisse atteindre des niveaux de croissance prévue, les investissements devront continuer à augmenter d'une manière soutenue. Pour les premières années du programme (2000-2003), il est prévu que le principal facteur de croissance seront les investissements. La consommation privée ne commencera à croître qu'en 2002. Il est aussi prévu que les investissements internes bruts connaîtront une forte progression dans l'espace 2000-2003 pour atteindre le niveau d'avant le conflit de 22% du PIB en 2001 et des niveaux supérieurs après cette période.

(iii) Évolution favorable du financement interne

Malgré l'effort du pays en vue de diversifier ses exportations dans les prochaines années en augmentant le poids relatif de certains produits non traditionnels dans la structure des exportations, notamment des mangues, du poisson, etc, la Guinée-Bissau continuera dans le moyen terme à dépendre fortement des noix de cajou dont le prix est l'objet de fluctuations constantes à cause du caractère primaire de ce produit.

Les projections pour la période 2000-2003 indiquent que la Guinée-Bissau continuera à enregistrer des déficits du compte courant de la balance de paiements. Ce déficit passera de 26% du PIB (2000) à 27% (2003). En effet, ce déficit ne pourra être comblé que par l'augmentation des transferts officiels et des prêts concessionnels qui permettront d'accroître les réserves officielles liquides du pays.

La Guinée-Bissau va continuer à nécessiter d'un appui international soutenu pour la réhabilitation des infrastructures et la mise en oeuvre des réformes programmées. Mis à part les dons et prêts concessionnels, la Guinée-Bissau aura besoin d'une aide d'urgence et d'un allègement considérable de la dette extérieure. La conjugaison de tous ces facteurs peut donner un coup de pouce considérable dans la croissance et le développement du pays.

Dans ce contexte, le gouvernement tentera de parvenir à l'allègement de la dette extérieure par des canaux traditionnels (dans le cadre du club de Paris et auprès des autres bailleurs de fonds non membres du club) et dans le cadre de l'initiative HIPC, pour laquelle la Guinée-Bissau est déclarée éligible par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale en 1997. Un document préliminaire de point de décision a été élaboré à l'adresse des conseils d'administration de ces deux institutions en Novembre 2000. Également, au premier trimestre de 2001, le gouvernement a l'intention d'organiser une Table Ronde avec les bailleurs de fonds pour mobiliser des fonds destinés à appuyer un programme d'urgence. Le but de ce programme sera la création des conditions nécessaires à la relance économique.

ANNEXES

BALANCE DE PAIEMENTS

GUINEE-BISSAU

(En milliards de FCFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	Est.	Est.	Prev.	Poj.	Proj.	Proj.
Exportations, fob	15,3	31,5	46,0	52,8	57,6	63,3
Biens	15,3	31,5	46,0	52,8	57,6	63,3
Dont : noix cajou	14,1	30,0	41,7	46,9	50,8	55,5
Importation, fob	-30,1	-40,4	-63,3	-78,5	-81,3	-90,9
Biens	-30,1	-40,4	-63,3	-78,5	-81,3	-90,9
Dont Assist. Emerg.	-10,1	-0,7	-1,4	-1,5	-1,4	-1,0
Balance Commerciale	-14,9	-8,9	-17,3	-25,7	-23,7	-27,6
Services et Revenus (liq.)	-19,5	-24,8	-29,4	-32,6	-31,7	-32,4
Services	-11,2	-15,9	-21,3	-22,4	-22,0	-23,3
Credit	2,3	2,8	5,4	6,6	6,8	7,5
Debit	-13,5	-18,8	-26,7	-29,0	-27,7	-30,8
Revenus (intérêts)	-8,3	-8,8	-8,1	-10,2	-9,7	-9,1
Transfers Courants (liquid)	18,3	17,0	17,0	17,1	16,9	17,6
Officiels	8,9	14,2	12,8	12,1	12,0	13,0
Dont :Balance de paiements	4,5	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0
Licences de pêche	0,8	7,8	7,5	7,9	8,2	8,5
Privés	9,5	2,8	4,2	5,0	4,9	4,6
Solde courant (+ T. officiels)	-16,0	-16,6	-29,7	-41,2	-38,5	-42,4
Solde courant (-T. officiels)	-24,9	-30,8	-42,5	-53,3	-50,5	-55,4
Compte Capital et Op. Financieres	1,6	-2,5	12,1	15,4	10,1	15,2
Compte Capital	0,0	12,7	16,0	18,6	23,6	28,2
Transfer de capitaux	0,0	12,7	16,0	18,6	23,6	28,2
Compte financier	0,3	-11,6	-3,9	-3,2	-13,6	-13,0
Décaissements	6,0	1,5	11,5	13,0	4,7	5,7
Balance de paiements	2,2	0,0	8,4	9,2	0,0	0,0
Projets	3,8	1,5	3,1	3,8	4,7	5,7
Amortisations	-10,5	-12,1	-16,2	-16,1	-18,3	-18,6
Act.Ext.liq (BCM)	3,5	2,8	0,8	0,0	0,0	0,0
Capital privé et erreurs et omissions	1,3	-3,7	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL	-14,4	-19,1	-17,6	-25,8	-28,4	-27,2
FINANCEMENT	14,4	19,1	-164,8	25,8	8,4	27,2
Variation des Act.ext. liq.	-0,7	1,4	-13,8	-4,3	-5,0	-4,7
Dont : FMI liquide	1,5	2,5	2,6	2,5	2,0	0,4
Rééchelonnement obtenu	2,3	0,0	0,0			
Variation du serv. Des arrieres	12,8	17,7	-151,0			
Financement du GAP	0,0	0,0	182,4	30,1	33,4	31,9
Dont :possibilité d'alleg. Dette	0,0	0,0	171,1	22,3	23,3	24,7
GAP Résiduel	0,0	0,0	11,3	7,8	10,1	7,2

Source : Services nationaux et FMI
FCFA/US\$ (tx moyen)

590 615,7 697,7 707,6 699,3 692,7

ESTIMATION DES NÉCESSITÉS DE FINANCEMENT POUR 2001-2010 (En Millions US\$)

<u>Programmes</u>	<u>Coût Total</u>
I. Programme d'Accélération de la Réforme Économique	160
1.1. Programme d'appui au secteur	30
1.2 Programme d'appui aux secteurs productifs	130
II. Programme de Lutte contre la Pauvreté	200
II.1 Appui aux secteurs sociaux (FIRKIDJA et PNDS)	
II.2 Programme spécifique de Lutte contre la Pauvreté	
III. Programme des Infrastructures	300
III.1 Infrastructures terrestres	
III.2 Urbanisation	
III.3 Aéroport	
III.4 Télécommunications	
III.5 Port	
III. Programme de Démobilisation et de Réinsertion des Anciens Combattants (1)	15
IV.1 Démobilisation	
IV.2 Déminage	
V. Bonne Gouvernance	20
V.1 Gestion Économique	
V.2 Réforme Administrative	
V.3 Justice Sociale	
Total	695

(1) couvre la période 2000-2003 et dispose déjà d'un financement garanti